SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D EXPLOITATION DU RÉSEAU D ÉLECTRICITÉ

Rapport annuel de 2025

siere

Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.

Table of Contents

3 Message de la PDG

5 L année 2025 en résumé

16 Progrès vers l'atteinte des mesures de rendement telles qu elles sont énoncées dans le plan d affaires

27 Analyse des performances financières

28 Rapport de la direction

29 Rapport de l'auditeur indépendant

32 État de la situation financière

33 État des résultats et du déficit accumulé

34 État des gains et pertes de réévaluation

35 État de la variation de la dette nette

36 État des flux de trésorerie

37 Notes complémentaires

54 Divulgation de la rémunération des cadres Rémunération des cadres de la SIERE

58 Résumé du tableau des rémunérations du conseil d administration de la SIERE 2025

59 Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Message de la PDG

En réfléchissant à l'année 2025, je me rappelle que le changement est constant. Peu d'années ont incarné aussi pleinement cette réalité pour la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), notre secteur et le monde qui nous entoure. Le rythme exceptionnel du changement qui a défini l'année 2025 a exigé de l'agilité et de la créativité, et les réalisations détaillées dans ce rapport montrent que la SIERE a relevé le défi avec concentration et résolution.

Nous avons continué à transformer et à moderniser le réseau d'électricité de l'Ontario pour nous préparer à une croissance importante de la demande dans les décennies à venir. Nos progrès se sont déroulés dans un contexte d'incertitude économique mondiale qui a souligné l'urgence de construire un avenir énergétique plus résilient, autonome et prospère. Alors que les politiques énergétiques et économiques convergent, la SIERE est au cœur de cette intersection.

Ce rôle a été consolidé dans la législation provinciale grâce à la loi « *Protéger l'Ontario en garantissant l'accès à l'énergie abordable pour les générations futures* »), qui a ajouté le soutien à la croissance économique à notre mandat afin de renforcer le Plan énergétique intégré (PEI) historique de la province, judicieusement intitulé *Énergie pour les générations* : Plan intégré de l'Ontario pour alimenter l'économie la plus solide du G7. Développés à l'aide d'une expertise approfondie de la SIERE, nos objectifs stratégiques sont alignés sur l'objectif du PEI d'un réseau d'électricité qui soutient le bien-être économique et social de l'Ontario.

Tout au long de 2025, la SIERE a piloté l'expansion d'un système prêt pour l'avenir afin d'offrir une valeur durable aux contribuables. Une réalisation majeure a été le lancement du nouveau marché de gros de l'électricité en Ontario, aboutissement de près d'une décennie de planification et de collaboration. Cette étape importante a jeté les bases d'un paysage électrique plus dynamique et abordable, assurant une utilisation rentable de notre mélange d'approvisionnement diversifié, favorisant la concurrence et permettant l'intégration des technologies émergentes dans le réseau. L'expertise et l'expérience acquises grâce à la vaste portée du projet ont renforcé la capacité de notre organisation à naviguer avec confiance dans les changements rapides du secteur de l'électricité.

La croissance importante de la demande prévue dans nos perspectives de planification annuelle a mis en évidence le besoin pressant d'investissements générationnels dans l'infrastructure électrique. Au printemps, nous avons raccordé le projet de stockage d'énergie Oneida de 250 mégawatts, la plus grande installation de stockage par batterie en service au Canada à ce jour. Oneida témoigne d'une collaboration fructueuse entre la SIERE, les intervenants du secteur et les partenaires autochtones. Notre deuxième approvisionnement à moyen terme a permis d'obtenir plus de 3 000 mégawatts d'énergie et de capacité, en tirant parti des ressources existantes pour réduire les coûts à l'échelle du réseau. Et en juin, la SIERE a lancé le plus grand approvisionnement concurrentiel jamais organisé en Ontario dans le domaine de l'électricité. Ce deuxième approvisionnement à long terme est ouvert à tous les types de ressources, stimulant la concurrence pour répondre à la demande future aux meilleurs prix. Dans une perspective à plus long terme, la SIERE a également progressé dans la mise en place de son premier programme d'approvisionnement à long terme, qui proposera des contrats de 40 ans à de nouvelles ressources telles que les grandes centrales hydroélectriques et les systèmes innovants de stockage à longue durée, afin de garantir la fiabilité du réseau pour les décennies à venir.

D'ici la fin de 2025, plus de 1 800 kilomètres de lignes de transport nouvelles et renforcées auront été planifiées ou seront en cours de développement, soit une distance suffisante pour relier la frontière sud de l'Ontario à la baie James. Nous avons

accéléré les cycles de planification afin de soutenir et de stimuler une nouvelle croissance dans les collectivités et les industries essentielles de toute la province, de l'extrême nord à Toronto, où la demande en électricité devrait doubler d'ici 2044. La recommandation de la SIERE pour une nouvelle ligne de transport sous-marine permettra d'assurer la croissance pour les générations futures qui vivent et travaillent dans la plus grande ville du Canada.

Grâce à un engagement de financement de 10,9 milliards de dollars du gouvernement de l'Ontario, la SIERE a lancé un cadre historique d'efficacité énergétique de 12 ans qui renforcera la fiabilité du réseau et réduira les coûts pour les résidents, les institutions et les entreprises de toutes tailles. Au total, nous prévoyons que ces programmes d'efficacité énergétique permettront aux contribuables d'économiser plus de 12 milliards de dollars en coûts liés au réseau et de réduire la demande totale en électricité de l'Ontario de 8 % d'ici 2050.

Je dis souvent que les succès de la SIERE dépendent des idées issues d'une diversité de voix et de perspectives. Tout au long de notre travail cette année, nous avons collaboré de manière ciblée avec un réseau croissant de parties prenantes, de communautés et de partenaires sectoriels. Les relations fondées sur la confiance mutuelle constitueront le fondement de la période la plus ambitieuse de l'histoire de l'Ontario en matière de développement des infrastructures électriques.

Cela comprend nos relations avec les communautés autochtones, qui jouent un rôle central dans l'avenir énergétique de l'Ontario. Pour soutenir ces efforts, nous avons eu le plaisir de lancer le Programme renouvelé de soutien énergétique pour les Autochtones (PSEA) de la SIERE, doté d'une enveloppe budgétaire nettement plus importante, soit 25 millions de dollars par an. Le PSEA aidera les communautés autochtones à accroître leur résilience énergétique, à développer de nouvelles capacités et à saisir les occasions de développement économique.

Alors que la SIERE favorise la transformation du réseau d'électricité de l'Ontario, nous rationalisons également nos propres processus afin de mieux servir nos clients, quelle que soit leur taille, et de leur donner l'assurance que le réseau ontarien est prêt à soutenir et à stimuler de nouveaux investissements. Notre stratégie d'entreprise raffinée nous permettra de suivre le rythme des changements rapides dans le secteur et de tirer parti de notre culture pour produire des résultats tangibles pour les Ontariens. Et le nouveau plan d'affaires triennal de la SIERE vise à s'assurer que les ressources et les outils nécessaires pour réaliser la vision audacieuse du PEI sont en place.

Lorsque je repense à mes quasi cinq ans en tant que présidente-directrice générale de la SIERE, 2025 sera sans doute l'année la plus mémorable. Malgré les bouleversements économiques mondiaux et les attentes croissantes, la SIERE a maintenu son orientation à long terme et a continué à jeter les bases d'un réseau d'électricité qui sera le moteur d'une économie florissante.

Grâce au PEI et à notre stratégie d'entreprise, nous maintenons le cap afin de garantir un approvisionnement en électricité fiable, abordable et durable pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et saisir les opportunités de demain.

Lesley Gallinger
Présidente et directrice générale

L’année 2025 en résumé

Une électricité fiable, abordable et durable est la pierre angulaire de la prospérité de l’Ontario. Elle alimente les communautés et les entreprises et stimule une nouvelle croissance économique. Avec un mandat et une vision larges pour le secteur, la SIERE va de l’avant pour mettre en place un réseau électrique qui garantira à la province l’énergie dont elle a besoin pour prospérer pendant des générations.

Ce rapport annuel présente les initiatives, les réalisations et les progrès de la SIERE en 2025 alors que nous travaillons à façonner et à assurer l’avenir énergétique de l’Ontario. Il s’articule autour des trois piliers de la stratégie d’entreprise affinée de la SIERE : Favoriser et guider l’avenir du secteur; faire progresser la fiabilité et la rentabilité dans un système en évolution; et stimuler la transformation des entreprises.

Piloter et guider l'avenir du secteur

Une feuille de route pour l'avenir énergétique de l'Ontario

À l'été 2025, le gouvernement de l'Ontario a publié son tout premier plan énergétique intégré (PEI), intitulé *Énergie pour les générations : Plan intégré de l'Ontario pour alimenter l'économie la plus forte du G7*, un plan ambitieux pour répondre aux besoins énergétiques croissants et stimuler une croissance économique soutenue dans la province. Le plan regroupe l'électricité, le gaz naturel, l'hydrogène et d'autres sources d'énergie dans le cadre d'une seule stratégie visant à bâtir un Ontario plus concurrentiel, résilient et prospère. Il souligne le rôle central joué par la SIERE et le réseau électrique dans la concrétisation de cette vision et positionne le secteur de manière à ce qu'il puisse se développer et évoluer afin de stimuler un nouveau développement économique. La SIERE a apporté une contribution stratégique importante à l'élaboration du plan, notamment grâce aux renseignements contenus dans dix rapports remis au gouvernement tout au long de l'année 2024, ainsi qu'aux recherches et prévisions de son rapport annuel sur les perspectives de planification (APO). L'engagement continu de la SIERE a permis de garantir que le PEI reflète les priorités clés du secteur de l'électricité et s'aligne sur notre mandat qui consiste à fournir une électricité fiable, abordable et durable à nos clients aujourd'hui et pour les décennies à venir.

Le PEI repose sur les contributions importantes et continues de la SIERE et sur l'expertise de sa main-d'œuvre. La directive de mise en œuvre du plan ci-joint a chargé la SIERE de produire sept nouveaux rapports complets à l'intention du gouvernement, couvrant un large éventail de sujets. Collectivement, les rapports reflètent l'éventail des possibilités et des innovations envisagées par la SIERE pour accélérer le développement du réseau électrique de l'Ontario. Il s'agit notamment de renforcer la participation des communautés et des Autochtones aux processus de planification régionale et en vrac, de rationaliser les achats et les raccordements au réseau, et d'explorer les possibilités mutuellement avantageuses d'étendre les interconnexions avec les provinces voisines. Ensemble, ces renseignements visent à stimuler l'innovation et les améliorations afin que le réseau électrique de l'Ontario soit un catalyseur de croissance économique, depuis la planification initiale jusqu'aux raccordements finaux des clients. À la fin de 2025, la SIERE a livré six rapports et était sur la bonne voie pour soumettre le rapport final au premier trimestre de 2026.

Le PEI nécessite également une collaboration étendue entre la SIERE et la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) sur un large éventail d'objectifs, tels que les processus de planification et de raccordement, la coordination de la planification électrique et gazière, l'évaluation et l'intégration des Ressources énergétiques distribuées (RED) dans un réseau en pleine évolution, et l'exploration de modèles efficaces pour les Opérateurs de réseaux distribués (ORD), entre autres. De nombreuses équipes de la SIERE ont fait des progrès notables dans l'établissement de feuilles de route complètes relatives à ces initiatives, en étroite collaboration avec leurs homologues de la CEO.

Établir des relations durables

Pour répondre à la demande croissante en électricité de l'Ontario grâce à un réseau prêt pour l'avenir, il est essentiel de nouer des partenariats solides par le biais d'un engagement déterminé auprès des parties prenantes, des municipalités, des communautés autochtones et des gouvernements. Alors que les politiques énergétiques et économiques convergent de plus en plus, la SIERE s'est efforcée de renforcer les relations existantes tout en élargissant stratégiquement l'engagement avec les industries clés au-delà du secteur de l'électricité. L'approche de la SIERE en matière d'engagement s'appuie sur nos cadres de relations externes et d'engagement autochtone, élaborés en 2024, qui se sont révélés essentiels à notre priorité stratégique consistant à orienter et à guider l'avenir du secteur grâce à un engagement significatif.

Reconnaissant le rôle essentiel que jouent les municipalités dans la construction du réseau électrique de l'Ontario, la SIERE a consacré des ressources considérables au renforcement des relations avec les municipalités de la province, y compris les dirigeants et le personnel élus. Nos équipes ont participé à 11 conférences municipales, touchant des milliers de délégués grâce à des discours liminaires, à des présentations sur mesure, à des séances d'information et à des interactions individuelles. Le personnel municipal et les élus ont également participé activement à bon nombre des 100 webinaires organisés

tout au long de l'année par la SIERE sur un large éventail de sujets tels que la planification régionale et en vrac, ainsi que les marchés publics.

Nous avons également pris des mesures significatives pour faire progresser notre engagement envers la réconciliation et renforcer les relations avec les communautés autochtones. Tout au long de l'année 2025, la SIERE a collaboré directement avec les communautés et les dirigeants autochtones, tant dans le cadre de rencontres individuelles que par une participation ciblée à des conférences et à des événements autochtones. Ce travail a été complété par la publication de la nouvelle politique d'entreprise de la SIERE relative aux peuples autochtones et par les progrès réalisés dans l'élaboration d'un plan d'action pour la réconciliation avec les Autochtones qui l'accompagne. Collectivement, ces initiatives réaffirment notre engagement à favoriser des relations durables avec les communautés autochtones, renforcent et formalisent l'engagement de la SIERE envers la réconciliation et le partenariat avec les peuples autochtones.

Afin de soutenir davantage le leadership autochtone dans l'avenir de l'électricité en Ontario, la SIERE a lancé notre Programme renouvelé de soutien énergétique pour les Autochtones (PSEA). Grâce à une enveloppe budgétaire considérablement plus importante, qui est passée de 15 millions à 25 millions de dollars par an, ce programme aide les titulaires de droits autochtones à renforcer leurs capacités afin de saisir les opportunités de développement économique, d'accroître leur résilience énergétique et de diriger et de s'associer à des projets énergétiques majeurs. Il est en outre complété par une nouvelle source de financement pouvant atteindre 500 000 dollars par an, destiné aux Premières Nations isolées qui dépendent du diesel afin qu'elles puissent travailler à des solutions d'approvisionnement en électricité, y compris le raccordement au réseau.

En 2025, nous avons accueilli 15 nouveaux membres au Comité consultatif stratégique (CCS) de la SIERE, un forum permettant aux parties prenantes et aux détenteurs de droits de fournir des conseils directement à l'équipe de direction et au conseil d'administration de la SIERE. Il s'agit notamment d'un nouveau président et vice-président, ainsi que des représentants de secteurs clés comme l'exploitation minière et la fabrication de pièces d'automobile, qui s'assurent que le comité reste en phase avec l'évolution économique et sectorielle générale. Le PEI a identifié le CCS comme une source précieuse de conseils stratégiques opportuns et pertinents et a demandé à la SIERE d'élargir son mandat et sa composition afin de refléter l'accélération du rythme des changements économiques et technologiques. Au cours de l'année, des points de vue diversifiés ont été ajoutés, provenant de secteurs tels que l'exploitation minière et la fabrication de pièces automobiles, ainsi que d'autorités représentatives en matière de sécurité.

Les résultats du sondage 2025 de la SIERE auprès des parties prenantes et des communautés montrent que nos efforts soutenus en matière d'engagement produisent les effets escomptés. Le sondage a recueilli les commentaires d'un nombre record de 764 répondants, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2024, représentant un éventail plus large et plus diversifié de publics, y compris les municipalités et les communautés autochtones. Soixante-dix-huit pour cent des répondants ont déclaré que leur expérience avec nos engagements avait répondu à leurs attentes ou les avait dépassées, surpassant ainsi l'objectif de performance de la SIERE pour l'année. De plus, la confiance globale envers la SIERE s'est renforcée, environ un tiers des participants déclarant qu'ils parleraient en bien de l'organisation, soit une augmentation substantielle de six points par rapport à 2024.

Simplification du processus de raccordement

La SIERE mène le secteur de l'électricité de l'Ontario vers une transformation rapide, alimentée en partie par les technologies émergentes, l'évolution des besoins des clients et la volonté de tirer parti de l'avantage de la province en matière d'énergie propre pour attirer les investissements. Les projets complexes tels que les centres de données et les fours électriques à arc consomment énormément d'électricité de manière unique, et le rôle de la SIERE dans la facilitation des raccordements rentables et rapides au réseau, tout en garantissant la fiabilité et la valeur pour les contribuables, est plus crucial que jamais.

Nos processus actuels sont efficaces, avec plus de 3 000 mégawatts d'évaluations de raccordement pour les nouvelles ressources et les raccordements de clients réalisés en 2025. Cependant, les complexités de nombreux nouveaux projets, l'augmentation des volumes d'applications et les pressions économiques externes telles que la volatilité de la chaîne d'approvisionnement soulignent le besoin d'une approche plus efficace et centrée sur le client. Tout au long de l'année, conformément au PEI, la SIERE a élaboré une feuille de route complète pour moderniser nos processus afin de faciliter le raccordement des nouveaux clients au réseau de l'Ontario. Certaines avancées sont déjà en place, et à terme, cette stratégie permettra de réduire le temps nécessaire aux demandeurs pour se connecter, d'accroître notre efficacité dans la connexion des grands clients industriels essentiels à la croissance économique et de rationaliser les pratiques internes afin de mieux exploiter les ressources existantes. La feuille de route reconnaît également la nature changeante des nouveaux demandeurs et la nécessité d'adopter une approche transparente de « type concierge », afin de les guider efficacement tout au long du processus, depuis les premières demandes jusqu'au raccordement final.

La modernisation du processus de raccordement donnera à l'Ontario un avantage concurrentiel certain alors que la concurrence pour l'accès au réseau s'intensifie dans toute l'Amérique du Nord. De nombreux promoteurs soumettent des demandes dans plusieurs juridictions à la recherche de l'opportunité la plus fiable et la plus rentable. Notre nouvelle approche permet à la SIERE de mieux soutenir ses clients, de gérer les risques émergents et de réaliser des investissements stratégiques conformes aux objectifs énergétiques et économiques de l'Ontario.

Favoriser l'innovation

Le PEI a souligné l'intérêt du gouvernement de l'Ontario à explorer le développement d'une économie de l'hydrogène dans la province. À l'appui de cet objectif et afin de nous assurer d'être en mesure d'exploiter les technologies émergentes liées à l'hydrogène à l'avenir, la SIERE a lancé au début du mois d'octobre notre nouveau Fonds d'innovation pour l'hydrogène (FIH) 2025. Le FIH 2025 soutiendra des projets pilotes visant à évaluer comment les technologies de l'hydrogène peuvent améliorer la fiabilité, l'accessibilité financière et la durabilité du réseau électrique de l'Ontario, ainsi que les efforts plus larges de décarbonation dans l'industrie lourde et les transports. Deux sources de financement de 15 millions de dollars existent. Le premier fonds soutient des projets de démonstration axés sur l'intégration de l'hydrogène à faible teneur en carbone dans le réseau afin d'augmenter l'approvisionnement, la capacité ou le stockage d'électricité. Le deuxième fonds finance directement ou indirectement des projets pilotes permettant une utilisation plus large de l'hydrogène à faible teneur en carbone, tels que de nouvelles applications dans les secteurs de l'industrie et des transports, y compris des infrastructures innovantes pour le ravitaillement en hydrogène.

Perspectives d'avenir : Renforcer la collaboration régionale afin de soutenir la croissance économiquee

Une visibilité précoce de l'endroit et du moment où une nouvelle demande majeure en électricité pourrait émerger est essentielle pour établir des prévisions efficaces et renforcer la confiance dans la planification de la SIERE. Pour renforcer cette vision, en 2026, la SIERE instaure un processus d'identification des grands projets, une nouvelle approche axée sur les résultats pour la planification collaborative et l'obtention de renseignements préliminaires sur les développements importants sur le plan économique, comme les nouvelles mines, la fabrication de pointe, les projets d'habitation et l'expansion du transport en commun. Ce processus fera appel à la représentation des gouvernements provinciaux et municipaux, des organismes de développement économique, des partenaires du secteur de l'électricité et du secteur privé, en veillant à ce que les points de vue locaux et régionaux soient pris en compte au besoin pour améliorer le processus de planification.

Améliorer la fiabilité et la rentabilité dans un système en évolution

Un marché renouvelé pour un réseau moderne

La SIERE a lancé avec succès le nouveau marché de gros de l'électricité de l'Ontario en mai 2025. Ce tournant décisif pour le réseau électrique a été rendu possible grâce à près d'une décennie de planification, de collaboration et d'engagement de la part de la SIERE et de l'ensemble du secteur afin d'utiliser de la manière la plus efficace et la plus rentable possible la diversité des sources d'approvisionnement de l'Ontario. Des caractéristiques clés telles que la tarification marginale selon l'emplacement et le marché instantané à 24 heures renforcent les signaux de prix et améliorent la certitude opérationnelle pour les participants au marché et la SIERE. Le marché modernisé favorise également une plus grande concurrence, une plus grande transparence et une meilleure intégration des technologies émergentes dans le réseau électrique de l'Ontario.

Le lancement du marché renouvelé a été précédé de plusieurs mois de tests et de préparatifs intensifs au sein de la SIERE et du secteur, afin de garantir une transition sans heurts. Ce travail comprenait des modifications aux systèmes et aux outils ainsi qu'aux processus d'exploitation du réseau, des amendements aux contrats d'approvisionnement en électricité, la mise en œuvre de nouveaux modèles de règlement contractuel et de nouveaux types de frais de règlement du marché afin de soutenir le marché renouvelé. La SIERE a continué d'appuyer les participants au marché pendant leur adaptation à l'exploitation du marché renouvelé, et les activités et forums d'après lancement se poursuivent afin d'assurer le bon fonctionnement continu du marché renouvelé. Les commentaires des intervenants du secteur sur le lancement du marché renouvelé et la collaboration dans l'ensemble du secteur pour le soutenir ont été extrêmement positifs.

S'appuyant sur les fondements du marché renouvelé, la SIERE s'attache à poursuivre l'évolution et l'efficacité du marché. Le programme Enabling Resources Program (ERP) permettra de libérer la valeur des technologies existantes et émergentes telles que le stockage d'énergie et les installations hybrides colocalisées, facilitant ainsi la participation des fournisseurs de stockage au marché et la fourniture de services supplémentaires au réseau, tout en améliorant la visibilité en temps réel de l'énergie disponible à partir du stockage. Tout au long de 2025, la SIERE a engagé les parties prenantes sur de nouveaux modèles de participation et des améliorations de la conception du marché à des fins de stockage. Ces efforts soutiennent mieux les milliers de mégawatts de stockage par batterie – jusqu'à environ 3 000 MW d'ici 2028 – qui ont commencé à être connectés au réseau.

Parallèlement, le volet « RED » (Ressources énergétiques distribuées) de l'ERP créera des possibilités pour des solutions énergétiques locales tout en contribuant à renforcer le réseau provincial, ce qui augmentera la concurrence sur le marché et la rentabilité dans un système en pleine évolution. L'ERP a officiellement lancé le projet RED à la fin de 2025 en mettant l'accent sur les occasions de partage de données entre les entités de distribution et la SIERE, et en définissant les options pour une participation accrue des RED sur le marché.

Sécuriser l'approvisionnement

Au cours d'une année marquée par l'incertitude géopolitique et économique, la SIERE a poursuivi son ambitieux projet visant à garantir un approvisionnement en électricité fiable, abordable et durable aux consommateurs de tout l'Ontario. En juin, nous avons lancé la première des quatre fenêtres prévues pour le deuxième appel d'offres à long terme (LT2 RFP), le plus grand appel d'offres concurrentiel jamais organisé en Ontario dans le domaine de l'approvisionnement en électricité. LT2 a été conçu en tenant compte du rythme prévu de croissance de la demande, avec des cibles énergétiques et de capacité accrues, et une cadence régulière de périodes d'approvisionnement. Cette première fenêtre de LT2 visait à obtenir 3 TWh de nouvelle production annuelle d'électricité et 600 MW de nouvelle capacité, avec des projets sélectionnés destinés à commencer l'exploitation commerciale d'ici 2030. Il est essentiel de noter que LT2 est ouvert à toutes les formes de ressources de production et de stockage, ce qui souligne l'approche « tout compris » de la SIERE visant à répondre à la demande future en électricité aux prix les plus compétitifs pour les contribuables. Ces nouvelles ressources contribueront à garantir l'approvisionnement nécessaire pour alimenter la croissance démographique et économique, ainsi que l'électrification, jusqu'en 2030 et au-delà.

Dans le cadre de l'accent mis en permanence par la SIERE sur une collaboration précoce et constructive entre les acteurs du secteur et les communautés de l'Ontario, toutes les propositions de projet soumises dans le cadre de l'appel d'offres LT2 devaient être accompagnées d'une résolution de soutien de la part des municipalités d'accueil potentielles avant leur soumission.

Compte tenu de l'ampleur de la croissance de la demande prévue pour l'Ontario, la SIERE s'engage également à optimiser l'offre existante et à tirer parti de la concurrence pour réduire les coûts afin de soutenir davantage la croissance économique. En mai, nous avons clôturé le deuxième appel d'offres à moyen terme (MT2 RFP) et attribué des contrats de cinq ans à 27 installations existantes, notamment dans les domaines de l'éolien, du gaz naturel, de la biomasse et du stockage. Cet achat a permis d'assurer un approvisionnement rentable de plus de 3 000 MW, renforçant ainsi la fiabilité du réseau pour la décennie à venir et permettant aux contribuables de réaliser des économies. MT2 a permis d'investir dans des installations de stockage d'énergie, prolongeant ainsi leur durée de vie à un coût inférieur de 12 % à celui de la construction d'une nouvelle installation de stockage d'énergie et de 65 % à celui d'une nouvelle centrale de production de gaz. Les projets du secteur de l'énergie, dont près de 1 000 MW d'énergie éolienne, ont été garantis à des coûts environ 21 % inférieurs à ceux des contrats précédents. Les résultats de cet appel d'offres soulignent à quel point le cadre d'adéquation des ressources de la SIERE répond de manière rentable aux besoins croissants de la province.

Dans la perspective des besoins émergents à plus long terme, la SIERE a mobilisé les parties prenantes dans le cadre de notre premier appel d'offres à long terme, le premier du genre. Cet approvisionnement offrira des contrats allant jusqu'à 40 ans à de nouvelles ressources avec des délais de développement plus longs, comme de nouveaux projets hydroélectriques et un stockage de longue durée. Les flux d'énergie et de capacité seront gérés par un guichet unique et garantiront respectivement jusqu'à 1 TWh et 800 MW.

Renforcer le transport

Dans le cadre de ces efforts liés à l'approvisionnement, nous renforçons et élargissons le système de transport de l'Ontario, en mettant l'accent sur la planification accélérée et continue afin de suivre le rythme de la croissance. En 2025, la SIERE a achevé plusieurs Plans intégrés des ressources régionales (PIRR) qui contribueront à améliorer les infrastructures de transport d'électricité afin de stimuler la croissance économique et de soutenir les objectifs de décarbonisation dans toutes les régions de l'Ontario. Cela comprend les PIRR pour Windsor-Essex, la région de York et le Grand Ottawa, ainsi que pour Toronto, qui comprenait la recommandation de la SIERE sur une nouvelle ligne de transport sous-marine afin d'améliorer la fiabilité de l'approvisionnement de la ville.

Nous avons également publié le plan Nord de Dryden et l'Étude en vrac du nord de l'Ontario, qui recommandaient tous deux la construction de nouvelles lignes de transport d'électricité à haute tension afin de permettre l'implantation de nouvelles centrales électriques, de renforcer la fiabilité dans les régions éloignées, de permettre aux communautés autochtones qui dépendent encore du diesel de se raccorder au réseau et de libérer le potentiel de nouveaux projets miniers et d'expansion des projets existants. La planification d'autres systèmes en vrac est en cours pour l'est de l'Ontario, le nord de Sudbury, ainsi que pour le sud et le centre de l'Ontario. Elle comprendra l'évaluation des besoins en matière de transport d'électricité afin de raccorder au réseau les réacteurs modulaires de Darlington et du site nucléaire Bruce « C ».

Pour construire une nouvelle infrastructure de transmission de manière plus rentable, la SIERE a élaboré un cadre d'approvisionnement concurrentiel pour la transport. Dans un premier temps, nous avons créé un registre afin de sélectionner les émetteurs disposant de l'expérience en matière de développement, de l'expertise technique et de la capacité financière nécessaires pour mener à bien des projets. Le registre garantit la mise en place d'un groupe qualifié de transmetteurs afin de faire avancer efficacement les achats à mesure que de nouveaux projets sont identifiés.

Excellence opérationnelle

Des événements météorologiques complexes, y compris un vortex polaire et un été exceptionnellement chaud, ont mis à rude épreuve le réseau électrique de l'Ontario en 2025. Malgré tout, la SIERE a réagi pour que l'électricité continue de circuler de manière fiable dans les maisons et les entreprises de la province malgré les conditions changeantes et difficiles. L'été a été marqué par des vagues de chaleur successives qui ont entraîné sept dépassements de la demande maximale enregistrée en 2024, ainsi que la demande maximale la plus élevée en 12 ans. Le maintien de la fiabilité du réseau pendant ces vagues de chaleur

intense a nécessité une grande prévoyance, une planification minutieuse et une excellence opérationnelle. La SIERE a géré avec soin les coupures planifiées et s'est appuyée sur toutes les ressources disponibles dans notre mix d'approvisionnement diversifié. La fiabilité dépendait également des contributions essentielles de la série de programmes de réponse à la demande de la SiERE, tels que l'Initiative de conservation industrielle et la vente aux enchères de capacité. Dans le secteur résidentiel, le programme Avantages en période de pointe d'Économisez l'énergie a ajusté plus de 270 000 thermostats intelligents à travers 10 activations, permettant une réduction moyenne totale de la charge de plus de 200 MW par événement. Dans l'ensemble, les consommateurs ont réduit la demande jusqu'à 7 % pendant les périodes de pointe grâce à divers mécanismes.

Les conditions estivales extrêmes ont également mis à l'épreuve le marché renouvelé. Le marché instantané à 24 heures a répondu à plus de 95 % des besoins en électricité de l'Ontario pendant les périodes de chaleur, ce qui a permis de stabiliser les coûts, tandis que la demande restante a été satisfaite par le marché en temps réel. Il était tout aussi essentiel pour la planification du jour suivant, garantissant la certitude des ressources engagées, les mesures de contrôle requises et les communications nécessaires avec les acteurs du marché et les systèmes voisins.

La capacité de la SIERE à s'adapter et à réagir à chaque instant est au cœur de notre mandat en matière de fiabilité. La salle de contrôle qui surveille et dirige en permanence les flux d'électricité sur le réseau électrique est un élément essentiel de l'équation. Afin d'assurer la continuité de notre capacité à fournir de l'électricité de manière fiable, notre nouveau Centre de contrôle de secours (CCS) est entré en service cette année. Le CCS est une infrastructure essentielle à la mission qui protège les capacités essentielles dans des conditions normales et d'urgence. Il s'agit d'une réplique quasi parfaite de notre salle de contrôle principale, offrant une expérience fluide aux opérateurs qui travaillent dans des environnements à haut risque où chaque choix de conception peut avoir un impact sur les performances. L'ouverture du CCS fait suite au déménagement réussi de notre centre de données de secours vers un centre de données en « co-occupation » à la fine pointe de la technologie en 2024. Les deux initiatives ont été menées à bien dans les délais et le budget impartis, et ont considérablement amélioré notre continuité opérationnelle et notre capacité de reprise après sinistre.

La fiabilité repose également sur des capacités de cybersécurité vigoureuses pour protéger le réseau contre les menaces de plus en plus sophistiquées. En 2025, la SIERE a travaillé en partenariat avec la CEO pour renforcer les cyberdéfenses en exigeant que les distributeurs et les transporteurs agréés de l'Ontario signalent les incidents à la SIERE, nous fournissant ainsi des renseignements sur les menaces qui peuvent être utilisées dans le cadre de notre programme Lighthouse. Lighthouse est conçu pour fournir des renseignements sur les menaces et une sensibilisation aux situations en temps quasi réel, permettant des réponses coordonnées à l'échelle du secteur aux cybermenaces externes pour un réseau plus sécuritaire, sûr et fiable. Depuis son lancement en 2019, Lighthouse a amélioré la résilience du système en permettant une détection, une évaluation et une réponse proactives. En 2025, le succès du programme a été récompensé par le prix d'excellence Michael Assante de la North American Reliability Corporation, affirmant le leadership de la SIERE en matière de cybersécurité dans l'ensemble du secteur.

Tout au long de l'année, la SIERE a poursuivi ses efforts pour faciliter l'expansion du réseau, en gérant plus de 200 modifications de raccordement au réseau et en réalisant des évaluations complexes de l'impact sur le système pour 1 550 MW de nouvelle offre, 1 540 MW de charge et quelque 450 km de nouvelles infrastructures de transport qui seront essentiels pour permettre la croissance économique des collectivités de l'Ontario.

Un cadre d'efficacité énergétique historique

À mesure que la demande en électricité augmente, l'efficacité énergétique joue un rôle central dans le maintien d'un réseau fiable et aide les familles et les entreprises de l'Ontario à gérer leur consommation d'électricité et leurs factures. L'année 2025 a été une année marquante pour les programmes de gestion de la demande en électricité (eDSM) administrés par l'intermédiaire de la marque Économisez l'énergie de la SIERE. En janvier, la SIERE a officiellement lancé un cadre d'efficacité énergétique durable de 12 ans, soutenu par un engagement historique de 10,9 milliards de dollars du gouvernement de l'Ontario. Le nouveau cadre eDSM s'appuie sur le succès du Cadre de conservation et de gestion de la demande 2021 à 2024 et sera mis en œuvre au cours de quatre cycles de planification afin de garantir que les programmes sont adaptables et adaptés aux besoins des clients. Au cours de la première année du nouveau cadre, la participation au programme Économisez l'énergie a été alignée sur les objectifs d'économies d'énergie en période de pointe, tandis que les économies d'énergie totales étaient en voie de dépasser les objectifs de plus de 30 %.

Un élément clé du cadre eDSM est la collaboration dans le secteur de l'énergie et à divers niveaux de gouvernement. L'année a vu le déploiement de plusieurs offres qui démontrent la valeur de ces efforts. En collaboration avec Enbridge Gas, Économisez l'énergie a lancé le Programme d'économies pour la rénovation résidentielle, qui intègre des programmes d'efficacité énergétique pour l'électricité et le gaz naturel dans une expérience client à « guichet unique » pour les consommateurs résidentiels. Le programme offre aux Ontariens la possibilité d'investir dans leur maison, d'économiser de l'argent et d'avoir un impact positif sur l'environnement, le tout à partir d'un seul point d'accès facile. Les éléments du programme relèvent du mandat élargi de la SIERE en matière d'initiatives d'électrification avantageuses, qui fait partie du nouveau cadre eDSM. Grâce à un financement de 38 millions de dollars accordé par Ressources naturelles Canada, Économisez l'énergie a commencé à aider les clients à revenu modeste qui chauffent leur maison au mazout à passer aux thermopompes électriques plus efficaces et plus abordables. De plus, Économisez l'énergie et les Sociétés de distribution locales (SDL) ont collaboré afin de stimuler la participation aux programmes d'efficacité énergétique à l'échelle de la province, en tirant parti des forces des SDL en matière d'engagement des clients locaux et de la SIERE en tant qu'administrateur de programmes expérimenté.

L'efficacité énergétique est également essentielle au mandat de la SIERE de soutenir la croissance économique tout en développant le réseau électrique. Les initiatives permettant aux gros clients de gérer leur consommation et leurs coûts d'électricité favorisent la compétitivité tout en préservant la capacité du réseau pour les charges ponctuelles nouvelles et accrues. L'offre de programmes à grande échelle du cadre eDSM, XLerate de Économisez l'énergie, reflète notre engagement continu à fournir aux grands consommateurs des solutions qui favorisent l'efficacité et la compétitivité. Lancé après une consultation approfondie des parties prenantes, XLerate comprend un plafond incitatif plus élevé, des délais plus souples pour mieux s'aligner sur les cycles de planification des investissements, un processus de demande simplifié et un nouveau financement pour les études de faisabilité.

Économisez l'énergie a donné satisfaction aux Ontariens depuis 2011 et continue d'être une source reconnue d'informations et d'opportunités en matière de gestion de la demande dans la province. En reconnaissance de cela, la SIERE s'est vu décerner deux prix ENERGY STAR 2025 dans les catégories « Administrateur de l'année en matière d'efficacité énergétique » et « Service public de l'année ». De plus, le succès du programme Avantages en période de pointe a été récompensé par le prix Fortnightly Top Innovators Maria Telkes Top Innovator in Distributed Energy Award.

Perspectives d'avenir : Offrir une plus grande transparence sur les besoins futurs du réseau

Le réseau électrique de l'Ontario évolue dans un contexte de plus en plus complexe, où les changements se produisent plus rapidement que jamais. En tant que planificateur du réseau, la SIERE s'efforce de demeurer agile et prête à s'adapter aux conditions changeantes, tout en planifiant efficacement dans un contexte d'incertitude accrue. Conformément à l'IEP, nous faisons évoluer nos processus de planification afin de nous préparer aux scénarios de forte et de faible demande, en plus du scénario de référence. Les scénarios alternatifs offrent davantage de transparence au secteur et aux investisseurs quant à l'éventail des besoins du réseau qui pourraient raisonnablement se concrétiser dans les prochaines années. Ils constituent également un outil pour mettre à l'épreuve notre planification de l'adéquation des ressources et atténuer les risques liés au développement de notre réseau à mesure que l'avenir se précise, afin de garantir un système fiable, abordable et durable, capable de soutenir la croissance économique.

Encourager la transformation des entreprises

Une stratégie d'entreprise affinée

En 2025, la SIERE a entrepris un examen à mi-parcours de sa stratégie d'entreprise 2022 à 2027 afin de s'assurer qu'elle reste en phase avec le paysage énergétique en rapide évolution de l'Ontario. La demande en électricité augmente, les priorités économiques évoluent et le rythme du développement des infrastructures s'accélère. Le mandat de la SIERE s'est élargi et notre travail est plus complexe et vital que jamais. Dans le cadre du PEI, nous avons été chargés d'accélérer le rythme et de voir plus grand afin de répondre aux besoins des Ontariens pendant cette période de transformation. Notre stratégie d'entreprise affinée nous place en bonne position pour relever ce défi.

Il s'agissait d'un perfectionnement délibéré qui s'appuyait sur les excellents résultats obtenus par la SIERE au cours de la première moitié de la période visée par la stratégie. Ces succès ont donné à la SIERE la confiance nécessaire pour affiner, sans la bouleverser, notre orientation stratégique. L'examen a été motivé par le changement des forces externes qui façonnent l'avenir énergétique de l'Ontario et a inclus les commentaires de l'équipe de la haute direction de la SIERE, des membres du conseil d'administration et des hauts dirigeants de l'ensemble de l'organisation. La structure générale de la stratégie reste inchangée, mais les nouveaux impératifs soulignent le rôle de la SIERE dans le soutien à la croissance économique, la promotion de l'évolution du secteur et du marché, et la rationalisation des processus internes. Cette évolution reflète une progression vers un état d'esprit axé sur les résultats, qui vise à obtenir des résultats tangibles grâce à l'agilité, à l'efficacité et à l'excellence opérationnelle.

Développer une main-d'œuvre engagée et prête pour l'avenir

La SIERE s'appuie sur le vaste éventail de compétences, d'expériences et de diversité de ses employés. En 2025, nous avons pris des mesures importantes pour nous assurer que la SIERE demeure un endroit distinctif et gratifiant pour bâtir une carrière réfléchie, tout en positionnant l'organisation comme l'un des meilleurs employeurs dans un marché des talents hautement concurrentiel.

Cet effort a été ponctué par l'introduction de notre Proposition de valeur pour les employés (PVE). La PVE est une expression claire et authentique de ce qui fait de la SIERE un employeur de choix, fondé sur nos valeurs fondamentales, et sur les connaissances, les aspirations et les convictions de nos employés. Développée grâce à des recherches approfondies et à l'engagement des employés, la PVE rassemble les employés autour d'un objectif commun en cette période de transformation. Le site Carrières de la SIERE, la page LinkedIn de l'entreprise et les offres d'emploi ont été mis à jour afin de refléter la PVE et de présenter les valeurs et la culture de l'organisation aux candidats externes. Par ailleurs, afin de renforcer davantage notre engagement envers une culture de respect et de soutien mutuels, nous avons fait progresser le cadre quinquennal de la SIERE en matière d'équité, de diversité et d'inclusion en lançant un programme amélioré pour un milieu de travail respectueux.

Tout au long de l'année, la SIERE a continué à investir dans le développement des compétences et des aptitudes des employés. Par exemple, en septembre, les employés ont eu l'occasion de participer aux occasions de perfectionnement professionnel pendant notre mois d'apprentissage annuel. Le thème de 2025, *Le pouvoir de la pensée intégrée*, a exploré comment une approche holistique de la résolution des problèmes peut améliorer les résultats organisationnels. La participation totale a augmenté de 36 %, la plus forte augmentation d'une année à l'autre depuis le début du mois de l'apprentissage en 2021.

Les résultats de l'enquête sur l'expérience des employés 2025 ont montré que les employés continuent de trouver leur travail significatif, ce qui constitue notre indicateur de performance le plus élevé année après année. Les employés ont également indiqué que la SIERE leur offre des possibilités d'apprentissage qui les aident à contribuer au succès de l'organisation, avec des scores largement supérieurs à notre objectif. La fierté et la promotion sont restées fortes, les réponses « Je suis fier de travailler à la SIERE » et « Je recommanderais la SIERE comme un excellent lieu de travail » obtenant des scores supérieurs à ceux de 2024. Les résultats montrent que la stratégie d'entreprise, la culture et les valeurs de la SIERE continuent de guider nos progrès.

La SIERE s'engage également à cultiver la prochaine génération de professionnels de l'énergie. Bâtir un réseau prêt pour l'avenir dépend d'une main-d'œuvre prête pour l'avenir, et la SIERE a continué d'investir dans un programme coopératif solide destiné aux étudiants de niveau postsecondaire. En 2025, nous avons accueilli 115 étudiants, leur offrant une expérience pratique et des compétences essentielles en développement de carrière. Pour la première fois, la SIERE a été reconnue comme l'un des meilleurs employeurs par l'industrie dans le cadre des prix des meilleurs employeurs coopératifs de la Ted Rogers School of Management, un prix qui célèbre les organisations qui vont au-delà des attentes pour offrir des occasions exceptionnelles aux étudiants du postsecondaire. De plus, 2025 a vu le lancement d'un projet pilote de mentorat jumelant des directeurs et des cadres supérieurs avec des mentorés à travers la SIERE. Le projet pilote a été élaboré en réponse directe aux commentaires des employés et les perspectives du programme façonneront une stratégie de mentorat à long terme pour renforcer la capacité de leadership durable.

Ces diverses initiatives ont toutes contribué à ce que la SIERE soit nommée meilleur employeur du Grand Toronto pour la cinquième année consécutive, une distinction dont l'organisation est très fière

Stimuler l'efficacité

Tout au long de l'année, la SIERE a continué à promouvoir une plus grande efficacité et innovation dans l'ensemble de ses activités, notamment en exploitant le potentiel de l'intelligence artificielle (IA). Durant l'été, nous avons lancé notre premier outil d'IA à l'échelle de l'entreprise, Copilot Chat de Microsoft. Jusqu'à présent, nous estimons que le clavardage Copilot a permis d'économiser des centaines d'heures de travail par semaine en allégeant les fardeaux administratifs et en libérant les employés pour qu'ils se concentrent sur le travail à priorité plus élevée.

L'entité des compteurs intelligents (ECI) de la SIERE, responsable de l'une des plus grandes plateformes de données partagées au monde, a intégré une application de recherche IA dans sa barre de recherche ServiceNow® Desk, permettant aux utilisateurs d'obtenir des réponses immédiates sans avoir à ouvrir de ticket. Quelques mois plus tard, l'équipe ECI a lancé sa Plateforme avancée de données et d'analyse (PADA) dotée d'un outil basé sur l'IA pour aider les employés de la SIERE à visualiser, agréger et analyser les données des compteurs intelligents. La plateforme centralisée rationalise également les demandes de données des clients externes de l'ECI, comme les EDL, la CEO et le ministère de l'Énergie et des Mines.

Ces outils ont été déployés lorsque l'ECI a migré avec succès le système de gestion/référentiel des données de comptage (MDM/R) de la province depuis une infrastructure informatique stockée localement vers une solution entièrement infonuagique. Cette mesure améliore l'évolutivité et la flexibilité pour répondre à une demande fluctuante, réduit les coûts d'exploitation mensuels de 16 % et élimine le besoin de projets d'investissement coûteux pour renouveler l'infrastructure. Le projet a été achevé dans les délais et les limites du budget.

Les gains d'efficacité se sont également étendus à des pratiques organisationnelles plus larges. Le Centre d'excellence Lean (Lean CoE) de la SIRE a été récompensé lors du Sommet mondial sur l'excellence opérationnelle (OPEX) à Miami, où il a reçu le prix « Business Transformation Leader & Team of the Year » (Chef de file et équipe de l'année en matière de transformation commerciale) pour ses réalisations dans les domaines de l'amélioration continue, de l'innovation commerciale et de l'automatisation des processus.

Parallèlement à ces améliorations numériques et opérationnelles, la SIERE a également déployé des efforts pour moderniser son milieu de travail physique. L'initiative pluriannuelle Future@Work a franchi des étapes importantes en 2025, avec la réouverture aux employés d'environ 35 000 pieds carrés d'espaces de bureaux récemment rénovés dans le centre-ville de Toronto.Les étages réaménagés favorisent une plus grande collaboration, une utilisation plus efficace de l'espace et soutiennent nos objectifs d'équité, de diversité et d'inclusion dans la conception. Des travaux de rénovation supplémentaires portant sur 17 000 pieds carrés supplémentaires d'espace de bureaux ont progressé de manière satisfaisante et devraient être achevés en 2026.

Perspectives d'avenir : Une nouvelle façon de travailler

L'amélioration continue des processus de la SIERE est un point central de notre stratégie d'entreprise perfectionnée et nous reconnaissons que l'investissement seul ne suffit pas pour répondre aux besoins de la province. Pour soutenir ce travail, la SIERE met en œuvre une initiative d'efficacité à l'échelle de l'entreprise pour rendre nos opérations plus intelligentes, plus simples et plus efficaces afin d'offrir une meilleure valeur aux Ontariens. Guidé par trois domaines d'impact : les économies financières, les gains de productivité et la valeur externe, cet effort redéfinit la façon dont nous travaillons pour réduire les coûts, rationaliser les processus et améliorer l'expérience de nos clients, communautés, parties prenantes et participants au marché.

Progrès vers l’atteinte des mesures de rendement telles qu’elles sont énoncées dans le plan d’affaires

Le secteur de l'électricité de l'Ontario entre dans une période de transformation et de croissance rapides, sous l'effet d'une augmentation importante de la demande d'électricité prévue pour les prochaines décennies. L'électrification accélérée des foyers, des entreprises et de l'industrie, l'évolution des préférences des consommateurs et l'importance accordée à la sécurité énergétique renforcent la dépendance de la province à l'égard de l'électricité. Le plan d’affaires et les modifications de 2023 à 2025 de la SIERE ont positionné l'organisation de manière à soutenir et à mettre en œuvre les initiatives et la vision du gouvernement de l'Ontario pour le secteur, ainsi qu'à continuer de fournir une électricité fiable, abordable et durable aux Ontariens.

Le programme de gestion du rendement de la SIERE offre un niveau important de surveillance pour l’organisation et ses parties prenantes, et aide à assurer la responsabilisation et la correction du parcours, au besoin. Il est également utilisé comme outil par le conseil d’administration de la SIERE pour évaluer le rendement organisationnel et de la direction. Conçu pour aligner les objectifs et les incitatifs à la réalisation des objectifs et des priorités stratégiques de la SIERE, il peut être par conséquent modifié si ces priorités changent au cours de l’année.

La SIERE a établi des mesures et des objectifs de rendement prospectifs qui s’alignent sur la stratégie visant à favoriser l’action et les progrès vers l’atteinte du mandat global et des objectifs de l’organisation. Ces mesures et cibles reflètent le résultat souhaité à la fin de la période de planification stratégique et s’alignent sur les stratégies de base de la SIERE.

Mesure 1 : Programme de renouvellement du marché (PRM)

Exécution du Programme de renouvellement du marché (PRM) – Pourcentage d'étapes clés réalisées selon le plan de mise en œuvre.

Évaluation : Atteint

Cible	Résultat	Discussion
100 %	100 %	• Le PRM a été lancé avec succès le 1er mai 2025. Les activités de clôture du projet ont été achevées au 1er août 2025. • Le conseil d'administration de la SIERE a reconnu la transition réussie vers le marché renouvelé de l'électricité dans une résolution du conseil adoptée le 3 juin 2025.
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		Le marché de l'électricité de gros de l'Ontario, à l'instar de tous les marchés de l'énergie, a pour objectif premier de conserver la fiabilité à moindre coût. Le Programme de renouvellement du marché est un projet de transformation visant à moderniser nos marchés afin de résoudre les inefficacités et d'établir des bases solides pour une transition continue vers des ressources d'approvisionnement nouvelles et variées. Les changements effectués par le PRM garantiront un marché plus robuste, transparent et compétitif.
Pondération de la mesure		20 %

Mesure 2 : Adéquation des ressources

Maintien de l'adéquation des ressources – Plans mis en place pour garantir le respect des normes de fiabilité en matière d'adéquation des ressources pour les cinq prochaines années.

Évaluation : Atteint

Cible	Résultat	Discussion
100 %	100 %	• Les perspectives de fiabilité publiées pour chaque trimestre indiquaient une réserve suffisante au-delà de l'offre. • La capacité d'exportation dans le cadre de l'échange avec Hydro-Québec a été conservée pour la saison hivernale 2026-2027 afin de maintenir la fiabilité. • Scénarios de prévision de la demande terminés pour les perspectives de planification annuelle 2026
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		Afin de garantir la fiabilité du système, il est essentiel que les besoins de ce dernier soient compris et clairement énoncés. Pour que la SIERE réponde efficacement à ces besoins, le marché (ses investisseurs) doit avoir une vision claire des moyens d'y répondre. Que ce soit par un approvisionnement concurrentiel, une passation de contrats bilatéraux ou une intervention gouvernementale.
Pondération de la mesure		10 %

Mesure 3 : Adéquation des ressources

Approvisionnement en ressources adéquates – Les offres d'approvisionnement (MW) en alimentation dans des mécanismes ouverts et compétitifs dépassent la capacité cible (MW).

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
24 %	174 %	• L'appel d'offres à moyen terme 2 a été menée à bien, avec 532 MW d'offres pour l'objectif de capacité de 425 MW et 995 MW d'offres pour l'objectif de flux énergétique de 796 MW.
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		Pour maintenir une adéquation des ressources et garantir l'accessibilité, il est essentiel que des mécanismes concurrentiels soient en place pour permettre une plus grande diversité d'offres en alimentation afin de procurer une énergie rentable. La concurrence est un outil central pour assurer des résultats abordables en matière de pertinence des ressources. Plus la liquidité est grande, meilleure sera la concurrence, ce qui confirme l'abordabilité.
Pondération de la mesure		10 %

Mesure 4 : Enabling Resources Program

Exécution d'Enabling Resources Program (ERP) : Pourcentage de réalisation du plan du programme.

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
75 %	100 %	Réalisation réussie de toutes les étapes établies à inclure dans la mesure pour 2025 : • Finalisation de la conception du marché et de l'approche de mise en œuvre; • Obtention de l'approbation de la direction ERP pour le Lot 1 de la phase d'optimisation de la conception du marché; • Définition de l'architecture des solutions du projet et évaluation préliminaire de l'impact; et • Définition de la portée de l'intégration des ressources énergétiques distribuées (DER).
Que signifie la mesure?		L'ERP est un ensemble intégré de projets qui amélioreront l'efficacité commerciale du stockage de l'électricité, des systèmes hybrides et des ressources énergétiques distribuées (RED) pour fournir les services système requis et contribuer à l'exploitation sûre et fiable du réseau électrique en vrac de l'Ontario. L'ERP soutient l'impératif stratégique de renouveler les marchés en temps réel pour faire progresser la transformation énergétique.
Pondération de la mesure		10 %

Mesure 5 : Enquête Pulse des employés

Résultats de l'Enquête Pulse des employés pour des domaines d'intérêt spécifiques de participation annuelle.

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
Tendance positive (≥ 70)	77	Le Sondage sur l'expérience des employés 2025 affiche une note de 77 pour l'énoncé « La SIERE offre des occasions d'apprentissage qui m'aident à contribuer à son succès », dépassant l'objectif de 70 du CPM. Ce résultat solide reflète ce qui suit : • Alignement stratégique de l'apprentissage en entreprise sur les domaines prioritaires : compétences sectorielles, compétences numériques et méthodes de travail; • Initiatives à fort impact telles que le Mois de l'apprentissage et les partenariats avec Coursera et l'Ivey Business School; • Renforcement au niveau des unités commerciales grâce au développement ciblé de compétences techniques et fonctionnelles; • Soutien actif des gestionnaires de personnes par le biais de plans de développement individuels; • Ce résultat confirme que les investissements de la SIERE dans l'apprentissage contribuent efficacement à renforcer les capacités futures et à soutenir l'évolution de carrière.
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		Une main-d'œuvre fortement engagée fera une différence considérable pour permettre d'aligner la culture, la mentalité, les compétences et les capacités avec la stratégie prévue. L'objectif de ces critères de mesure est de mesurer l'engagement envers des domaines d'intérêt spécifiques sur une année et de fournir des perspectives solides. Le domaine d'intérêt pour 2025 a été établi comme *« La SIERE offre des occasions d'apprentissage qui m'aident à contribuer à sa réussite ».*
Pondération de la mesure		15 %

Mesure 6 : Sondage sur l’engagement des parties prenantes

Efficacité des actions dans le cadre de l’engagement des parties prenantes au moyen de résultats d’enquête positifs.

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
77 %	78 %	• Les résultats du sondage de 2025 sur l’engagement des parties prenantes et de la communauté montrent que 78 % des répondants ont déclaré que leur expérience avec les initiatives d’engagement de la SIERE avait répondu à leurs attentes ou les avait dépassées, dépassant ainsi l'objectif de 77 % du CPM pour 2025. Ce résultat se situe dans la moyenne des résultats obtenus au cours des cinq dernières années, de 2021 à 2025 (74 % à 82 %), et représente un résultat solide compte tenu du contexte externe incertain et de l'évolution rapide du secteur de l'électricité au cours de l'année dernière. • Le sondage de cette année a enregistré un taux de réponse record de 764 répondants (par rapport à 647 en 2024) et a recueilli les commentaires d’un large éventail de parties prenantes et de communautés. Les répondants ont une fois de plus exprimé des impressions positives sur les performances et les activités d'engagement de la SIERE. Ces résultats suggèrent que les améliorations continues apportées par la SIERE en matière de sensibilisation, d'engagement et de communication trouvent un écho favorable auprès de nos parties prenantes et de nos communautés, toujours plus nombreuses et diversifiées. • La connaissance de la SIERE et la confiance envers la capacité de l’organisation à respecter ses trois piliers stratégiques fondamentaux restent largement stables cette année, après avoir enregistré des gains significatifs l'année précédente. La confiance globale envers la SIERE s’est renforcée, avec une évolution notable vers une perception plus positive de l'organisation. • Les trois principales raisons pour lesquelles les répondants ont indiqué que les engagements de la SIERE répondaient ou dépassaient leurs attentes comprenaient les facteurs suivants : le personnel professionnel et serviable de la SIERE, une communication et un engagement efficaces et les renseignements fournis pour les tenir informés. Les résultats positifs du CPM concordent également avec le déploiement des cadres de relations externes et de relations avec les Autochtones, qui ont été lancés en novembre 2024. En 2025, un certain nombre de processus et d’outils améliorés ont été mis en place afin de renforcer la coordination, la transparence et l'expérience des parties prenantes/communautés.

Cible	Résultat	Discussion
Que signifie la mesure?		Les réponses positives à l'enquête annuelle indiquent que les parties prenantes, les communautés autochtones et les municipalités sont confiantes et satisfaites du ou des processus d'engagement de la SIERE. Cette mesure soutient notre engagement à instaurer une confiance à long terme pour éclairer nos processus et nos décisions. Le résultat reflète le pourcentage de parties prenantes, de communautés autochtones et de municipalités qui déclarent que leur expérience avec l'engagement de la SIERE répond ou dépasse leurs attentes. Étant donné la transformation prévue du secteur de l'électricité, il est plus important que jamais que la SIERE élargisse son champ d'action et sa connaissance des parties prenantes, des communautés autochtones et des municipalités. Véritable vecteur de mise en application de notre stratégie, la connaissance accrue des parties prenantes, des communautés autochtones et des municipalités grâce aux données de l'enquête d'engagement aidera la SIERE à satisfaire leurs besoins en constante évolution, à garantir un système fiable et accessible et à consolider la réputation de la SIERE en tant que chef de file reconnu du secteur.
Pondération de la mesure		15 %

Mesure 7 : Cybersécurité

Mise en œuvre de la technologie de prévention des pertes de données (DLP) (pourcentage d'achèvement).

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
50 %	100 %	Livraison dans les délais et en dessous du budget – Toutes les étapes clés du projet ont été franchies avant le 30 septembre 2025, soit avant la date initialement prévue de janvier 2026. Les principaux points forts de l'exécution du projet sont les suivants : • Déploiement et surveillance – Déploiement de la solution DLP dans l'environnement; • Essais rigoureux et résolution des défauts – L'équipe de projet a effectué des essais approfondis de la solution DLP; • Documentation sur les processus et les procédures – Achèvement dans les délais de toute la documentation requise sur les processus et procédures; • Approvisionnement et déploiement des licences DLP – Acquisition réussie des licences DLP et déploiement de la solution sur tous les postes de travail.
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		Un système de prévention des pertes de données (DLP) protège les données sensibles contre l'accès non autorisé, la perte ou l'utilisation abusive. La mise en œuvre de l'outil DLP est un impératif stratégique à long terme pour améliorer la position de la SIERE en matière de cybersécurité. En outre, le ministère de l'Énergie met l'accent sur cette capacité dans ses discussions avec la SIERE.
Pondération de la mesure		10 %

Mesure 8 : Cybersécurité

Tendance des mesures en matière d'hameçonnage (taux de réussite).

Évaluation : Dépassée

Cible	Résultat	Discussion
≥ 97 %	198,6 %	• Tous les résultats simulés de la campagne en matière d'hameçonnage par courriel pour les interactions indésirables ont été communiqués aux gestionnaires de personnes et aux employés/entrepreneurs concernés. • Les employés et les entrepreneurs de la SIERE qui avaient besoin d'aide pour améliorer leurs compétences en matière de cyberrésilience ont bénéficié d'une formation. • Les taux d'achèvement de la formation ont été contrôlés et montrent que tous les employés et entrepreneurs ont suivi la formation en cybersécurité qui leur avait été assignée. • Au quatrième trimestre de 2025, les indicateurs de performance des campagnes en matière d'hameçonnage affichent un taux de réussite moyen de 98,58 %, ce qui correspond à l'objectif fixé pour 2025, soit 97 %.
Pourquoi cette mesure est-elle importante?		La SIERE et le secteur reçoivent un volume élevé de courriels hameçons provenant d'adversaires qui tentent d'exploiter les systèmes, les données et les identifiants, et pourraient nuire aux opérations de l'entreprise et à ses objectifs stratégiques
Pondération de la mesure		5 %

Mesure 9 : Cybersécurité

Pourcentage d'achèvement du plan de la Division de l'évaluation du marché et de la conformité (DEMC) pour permettre une atténuation durable des risques découlant des cybermenaces pesant sur les marchés administrés par la SIERE et le réseau contrôlé par la SIERE.

Évaluation : Non atteinte

Cible	Résultat	Discussion
75 %	73 %	D'ici la fin novembre, toutes les étapes auront été franchies afin de maintenir la vigilance face aux menaces liées à la cybersécurité qui pèsent sur la SIERE et le réseau électrique pour les deux acteurs du marché ayant le plus d'impact sur la fiabilité. À compter du 31 octobre : Une enquête approfondie sur les violations des normes de fiabilité commises par l'un des acteurs du marché s'est achevée en octobre par la détermination des sanctions et des mesures à prendre pour remédier aux lacunes constatées. Au lieu de rendre une décision, il a été décidé de communiquer ces conclusions à l'acteur du marché avec une proposition visant à parvenir à un règlement complet, sans possibilité de contestation, afin de favoriser la rectification immédiate des problèmes. Cette réunion a eu lieu le 19 novembre et l'entente a été conclue le 26 novembre. Un audit complet a été mené tout au long de l'année afin d'évaluer la conformité des autres acteurs du marché aux mêmes normes de fiabilité, ce qui a nécessité un examen approfondi des éléments probants. La partie sur place de l'audit, qui conclut cet exercice, était initialement prévue pour le début de l'année 2025. Elle a toutefois été reportée au mois de novembre en raison de la demande de report de certaines étapes de la fourniture d'informations formulée par les acteurs du marché, dont les raisons ont été jugées acceptables par la DEMC. L'audit s'est achevé le 27 novembre.
Que signifie la mesure?		En l'absence d'un ensemble d'instruments réglementaires à l'échelle de l'entreprise, convenus et mis en œuvre pour le secteur géré par la SIERE (axés à la fois sur les acteurs du marché et sur la SIERE), la capacité de la SIERE à maintenir la fiabilité, la confidentialité, l'efficacité et l'intégrité du marché est en réel danger face aux cybermenaces actuelles et croissantes. Aujourd'hui, une grande partie du secteur géré par la SIERE n'est pas soumise à des obligations réglementaires suffisamment solides pour se protéger contre les cybermenaces. Pour 2025, la mesure reflète l'approche envisagée par la DEMC pour accomplir le mandat qui lui a été confié en matière d'audit de la conformité des principaux acteurs du marché aux normes de protection des infrastructures critiques de la NERC qui leur sont applicables.
Pondération de la mesure		5 %

Analyse des performances financières

Dans le cadre du mandat de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), énoncé dans la partie II de la Loi sur l'électricité, 1998 et dans les règlements connexes de l'Ontario, la SIERE effectue des travaux qui sont financés en dehors des frais d'utilisation de la SIERE approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), à savoir l'entité responsable des compteurs intelligents (SME), les sanctions du marché et les rajustements de paiement, ainsi que les programmes exécutés au nom du gouvernement de l'Ontario. L'analyse de la performance financière qui suit est axée sur les résultats de 2025 par rapport au plan d'affaires des opérations principales de la SIERE financées par les frais de système approuvés par la CEO et gagnés à un taux par mégawatt d'électricité retiré du réseau contrôlé par la SIERE, et exclut les résultats financiers des activités financées par d'autres sources puisqu'ils ne font pas partie du plan d'affaires approuvé par le ministère de l'Énergie et de l'Électrification.

a) Dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel, les revenus des activités principales de la SIERE s'élevaient à 272,3 millions de dollars au 31 décembre 2025, comparativement à un budget de 248,4 millions de dollars, soit un écart de 23,9 millions de dollars. Les recettes provenant des redevances de système représentent 10,4 millions de dollars de l'écart, en raison d'un volume de demande plus élevé que prévu, en particulier en ce qui concerne les exportations. L'écart restant de 13,5 millions de dollars entre les recettes réelles et le budget est principalement dû aux autres recettes (note 11), les revenus de placement ayant été supérieurs de 3,2 millions de dollars aux prévisions en raison de la hausse des taux d'intérêt au jour le jour et des volumes de règlement, et les frais d'enregistrement ayant été supérieurs de 2,0 millions de dollars aux prévisions en raison des acquisitions. Le reste, soit 8,3 millions de dollars, est attribuable à diverses recettes de programmes qui, dans le budget, sont comptabilisées comme une compensation des dépenses.

b) Les dépenses liées aux activités de base de 309,8 millions de dollars (note 12) figurant dans la section État des résultats et du déficit accumulé du rapport annuel sont supérieures de 61,4 millions de dollars au budget de 248,4 millions de dollars. Cela s'explique principalement par la hausse des coûts liés à la rémunération et aux avantages sociaux, principalement due à l'impact non budgété du projet de loi 124 sur le personnel de la SIERE représenté par la Society of United Professionals (SUP) et le Power Workers' Union (PWU), la transition des ressources de gestion axée sur la demande précédemment financées par l'ajustement global vers les activités principales, une augmentation des Solutions infonuagiques en nuage entraînant un transfert des dépenses d'investissement vers les dépenses d'exploitation, diverses dépenses de programme compensées par d'autres recettes, ainsi que des taux d'attrition inférieurs aux prévisions. Parmi les autres facteurs notables, citons la hausse des charges d'intérêt due à l'augmentation des emprunts et les pressions d'amortissement liées au calendrier des projets d'investissement.

c) Dans l'état de la variation de la dette nette, le portefeuille de capital de 53,7 millions de dollars est inférieur de 19,9 millions de dollars au budget de 73,6 millions de dollars. L'approbation par le Conseil d'administration de la SIERE, en septembre 2022, d'un calendrier et d'une date de mise en service révisés pour le Programme de renouvellement du marché (PRM), qui a entraîné un décalage dans le temps des dépenses liées au PRM, est l'un des principaux facteurs expliquant cet écart. L'écart favorable de 15,0 millions de dollars pour l'exercice 2025 est lié au calendrier et est compensé par un écart défavorable au cours des exercices précédents. Les 4,9 millions de dollars restants s'expliquent par des retards dans les dépenses globales prévues et par des coûts d'investissement inférieurs aux estimations, principalement en raison du passage à des solutions informatiques en nuage.

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité relèvent de la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables appliquées par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité sont décrites dans le résumé des Principales méthodes comptables figurant à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers implique nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions affectant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés dans les limites raisonnables de l'importance relative et à la lumière des informations disponibles au 10 mars 2026.

La direction a mis en place un système de contrôle interne destiné à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprenait des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation d'autorité et une séparation des responsabilités appropriées.

Ces états financiers ont été examinés par KPMG LLP, un cabinet d'auditeurs externes indépendants nommé par le Conseil d'administration. Il incombe à l'auditeur d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement, conformément aux principes comptables généralement admis au Canada. Le Rapport de l'auditeur indépendant ci-après décrit l'étendue de son examen et de son opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Lesley Gallinger
Présidente et directrice générale
Toronto, Ontario
10 mars 2026

Ernest Chui
Directeur financier et vice-président,
Services d'entreprise et de marché
Toronto, Ontario
10 mars 2026

Rapport de l’auditeur indépendant

Au conseil d’administration de la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité

Opinion

Nous avons effectué l’audit des états financiers de la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité (« l’entité »), qui comprennent :

- l’état de la situation financière au 31 décembre 2025;
- l’état des résultats et du déficit accumulé pour l’exercice clos à cette date;
- l’état des gains et pertes de réévaluation pour l’exercice clos à cette date;
- l’état de la variation de la dette nette pour l’exercice clos à cette date;
- l’état des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l’entité au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses résultats d’exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l’opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d’audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités de l’auditeur à l’égard de l’audit des états financiers*** » de notre rapport de l’auditeur.

Nous sommes indépendants de l’entité conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d’audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l’égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu’elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d’états financiers exempts d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c’est à la direction qu’il incombe d’évaluer la capacité de l’entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l’exploitation et d’appliquer le principe comptable de continuité d’exploitation, sauf si la direction a l’intention de liquider l’entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s’offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d’information financière de l’entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

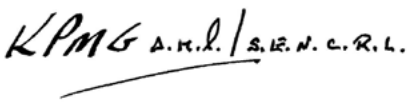

Toronto, Canada
10 mars 2026

État de la situation financière

Aux (en milliers de dollars canadiens)	Note	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
		$	$
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		624	13 680
Créances	3	55 320	57 071
Placements à long terme	4	137 042	114 400
Actif au titre des prestations de retraite constituées	9	18 458	6 528
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		**211 444**	**191 679**
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	5	39 159	46 769
Produits différés et apports en capital		2 070	1 350
Remises aux intervenants du marché	7	637	2 081
Dette	8	350 000	277 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite	9	213 569	204 518
TOTAL DES PASSIFS		**605 435**	**531 718**
DETTE NETTE		**(393 991)**	**(340 039)**
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	10	340 122	319 076
Charges payées d'avance		22 515	15 950
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS		**362 637**	**335 026**
DÉFICIT ACCUMULÉ			
Déficit accumulé de l'exploitation		(66 587)	(29 082)
Gains de réévaluation cumulés		35 233	24 069
DÉFICIT ACCUMULÉ	6	**(31 354)**	**(5 013)**

Engagements (Note 15)
Passifs éventuels (Note 16)
Voir les notes complémentaires aux états financiers

Au nom du conseil,

Ken Hartwick
Président du conseil
Toronto, Ontario

David Collie
Administrateur
Toronto, Canada

État des résultats et du déficit accumulé

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	Note	2025 Budget $	2025 Réel $	2024 Réel $
ACTIVITÉS PRINCIPALES DE LA SIERE				
Produits liés aux réseaux	11	235 086	245 439	230 078
Autres produits		8 048	21 779	23 214
Produits d'intérêts et financiers		5 227	5 043	5 642
Produits tirés des activités principales		**248 361**	**272 261**	**258 934**
Charges liées aux activités principales	12	(248 361)	(309 766)	(259 521)
Excédent (déficit) lié aux activités principales		**–**	**(37 505)**	**(587)**
ENTITÉ RESPONSABLE DES COMPTEURS INTELLIGENTS				
Produits liés aux compteurs intelligents		27 250	26 692	25 113
Charges liées aux compteurs intelligents	12	(26 031)	(26 692)	(27 146)
Excédent (déficit) lié à l'entité responsable des compteurs intelligents		**1 219**	**–**	**(2 033)**
SANCTIONS ET AJUSTEMENTS DE PAIEMENTS SUR LE MARCHÉ				
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché		14 025	14 837	12 776
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation	12	(14 025)	(14 837)	(12 776)
Excédent lié aux sanctions et ajustements de paiements sur le marché		**–**	**–**	**–**
EXCÉDENT / (DÉFICIT)		1 219	(37 505)	(2 620)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		(29 082)	(29 082)	(26 462)
DÉFICIT ACCUMULÉ DE L'EXPLOITATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		**(27 863)**	**(66 587)**	**(29 082)**

Voir les notes complémentaitres aux états financiers

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	$	$
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	**24 069**	**13 633**
(PERTES) / GAINS NON RÉALISÉS ATTRIBUABLES AUX ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Opération de change	(28)	19
Placements de portefeuille	11 192	10 417
MONTANTS RECLASSÉS À L'ÉTAT DES OPÉRATIONS :		
Opération de change – autres	–	–
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	**11 164**	**10 436**
GAINS DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**35 233**	**24 069**

Voir les notes complémentaires aux états financiers

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2025	2024
	Budget $	Réel $	Réel $
EXCÉDENT / (DÉFICIT)	**1 219**	**(37 505)**	**(2 620)**
VARIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(73 600)	(53 738)	(79 253)
Amortissement des immobilisations corporelles	27 450	32 692	25 640
Voir les notes complémentaitres aux états financierse	–	(6 565)	810
Variation des coûts du régime de retraite payés d'avance	–	–	–
VARIATION TOTALE DES ACTIFS NON FINANCIERS	**(46 150)**	**(27 611)**	**(52 803)**
GAINS NETS DE RÉÉVALUATION DE L'EXERCICE	–	11 164	10 436
VARIATION DE LA DETTE NETTE	**(44 931)**	**(53 952)**	**(44 987)**
DETTE NETTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(340 039)	(340 039)	(295 052)
DETTE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**(384 970)**	**(393 991)**	**(340 039)**

Voir les notes complémentaitres aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	$	$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit	(37 505)	(2 620)
Variations des éléments hors trésorerie :		
Amortissement	32 692	25 640
Profits de change non réalisés (pertes de change non réalisées) de l'exercice	(28)	19
Charge de retraite	(11 930)	(9 412)
Charge liée aux autres avantages sociaux futurs	9 051	6 527
	29 785	22 774
Variations des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Variation des créditeurs et charges à payer	(4 456)	22
Variation des créances	1 751	(4 839)
Variation des remises aux intervenants du marché	(1 444)	(2 113)
Variation des charges payées d'avance	(6 565)	810
	(10 714)	(6 120)
Trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	**(18 434)**	**14 034**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(53 738)	(79 253)
Variation des créditeurs et charges à payer liés aux immobilisations corporelles	(1 714)	4 003
Variations des produits différés et des apports en capital	(720)	(468)
Trésorerie affectée aux activités d'investissement en immobilisations	**(56 172)**	**(75 718)**
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(11 450)	(13 626)
Trésorerie affectée aux activités de placement	**(11 450)**	**(13 626)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts	73 000	74 000
Trésorerie provenant des activités de financement	**73 000**	**74 000**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**(13 056)**	**(1 310)**
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	13 680	14 990
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**624**	**13 680**

Voir les notes complémentaires aux états financiers

Notes complémentaires

(Montants dans les tableaux en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE ») est une société sans but lucratif, non assujettie à l'impôt sur les bénéfices, qui a été établie en vertu de la partie II de la Loi de *1998 sur l'électricité* (la « Loi »). Conformément aux dispositions de la Loi, la SIERE exerce ses activités en vertu d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO »).

Les objectifs de la SIERE figurent dans la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe. La SIERE assure la fiabilité du réseau d'électricité de la province au nom de tous les Ontariens et toutes les Ontariennes, s'appuyant sur son expertise et son engagement résolu à faire progresser la politique énergétique qui atteint cet objectif de façon efficiente. Dans le cadre de son mandat, la SIERE exploite le réseau électrique en temps réel, régit les marchés de l'électricité, se prépare pour l'avenir pour faire en sorte que l'électricité soit disponible où et quand il le faut et aide à prendre des décisions qui seront cruciales pour façonner l'avenir du secteur.

La SIERE exploite les marchés administrés par la SIERE et la CEO exerce une surveillance réglementaire à l'égard des questions d'électricité en Ontario. En 2007, la SIERE a été désignée comme l'entité responsable des compteurs intelligents (« ERCI ») par la loi ontarienne. En sa qualité d'ERCI, la SIERE maintient et exploite le système de stockage des données des compteurs de la province, la plateforme centrale pour le traitement, l'entreposage et la protection des données de consommation d'électricité que les sociétés locales de distribution utilisent pour facturer les consommateurs.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Mode d'établissement des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et conformément aux Normes comptables pour le secteur public au Canada (NCSP), et ils reflètent les principales méthodes comptables énoncées ci-après.

Les présents états financiers n'incluent pas les comptes financiers et les paiements de transfert pour les marchés administrés par la SIERE puisque la SIERE agit à titre d'intermédiaire afin de faciliter le règlement de ces opérations. Un jeu distinct d'états financiers est dressé pour les marchés administrés par la SIERE, qui sont des marchés prescrits par la Loi et la réglementation de l'Ontario connexe.

b) Comptabilisation des produits

Les produits liés aux réseaux que la SIERE gagne sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque mégawatt d'électricité retiré du réseau dirigé par la SIERE. Les produits liés aux réseaux sont comptabilisés en résultat au moment où l'électricité est retirée du réseau.

Les frais liés à l'ERCI sont fondés sur les tarifs approuvés par la CEO pour chaque compteur intelligent installé dans la province. Les produits sont comptabilisés en facturant à la CEO le tarif mensuel approuvé pour chaque compteur intelligent.

Les autres produits représentent les montants revenant à la SIERE pour les produits financiers sur les fonds portés aux comptes de règlement de marché, les produits tirés des programmes, les droits de demande et la vente des crédits pour l'énergie propre. Les produits financiers sont comptabilisés mensuellement. Les produits tirés des programmes et les droits de demande sont comptabilisés lorsque le service est fourni. Les crédits pour l'énergie propre sont comptabilisés à titre de produits lorsque les crédits sont transférés.

Les produits d'intérêts et financiers représentent les produits d'intérêts et les gains ou pertes de placement réalisés sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les placements à long terme.

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers de l'exercice au cours duquel les événements donnant lieu au transfert ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

Les sanctions sur le marché représentent les fonds reçus pour contrebalancer les paiements effectués au titre des sanctions, des dommages, des amendes et des ajustements de paiements. Ces produits sont comptabilisés lorsque les différends à propos des règlements sont résolus.

c) Instruments financiers

La SIERE comptabilise la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à long terme et les contrats de change à terme à leur juste valeur. La variation cumulative de la juste valeur de ces instruments financiers est comptabilisée dans le déficit accumulé à titre de gains et de pertes de réévaluation et est incluse dans la valeur de l'instrument financier respectif présenté dans l'état de la situation financière et l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur cession de l'instrument financier, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et du déficit accumulé, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé. Les coûts de transaction sont imputés aux charges liées aux activités principales à mesure qu'ils sont engagés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les autres placements à court terme ayant une cote très élevée et assortis d'une échéance initiale de moins de 90 jours.

La SIERE comptabilise les créances, les créditeurs et charges à payer, les remises aux intervenants du marché et la dette au coût après amortissement.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel inclut toutes les sommes directement attribuables à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration de l'immobilisation.

Les durées de vie utiles estimatives des immobilisations corporelles font l'objet d'un examen périodique. L'incidence des variations de la durée de vie prévue est amortie sur une base prospective. Le dernier examen a été effectué au cours de l'exercice 2025.

Une perte de valeur sur les immobilisations corporelles est comptabilisée lorsque les conditions indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité de la SIERE de fournir des services ou que la valeur de l'avantage économique futur associé à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette.

Les immobilisations en cours de construction concernent généralement les coûts des installations physiques, du matériel et des logiciels de technologie de l'information, et incluent les coûts payés aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux experts-conseils et les intérêts liés aux fonds empruntés pour financer le projet. Les coûts liés aux immobilisations en cours de construction visent des immobilisations qui ne sont pas disponibles pour une utilisation et qui ne font donc pas l'objet d'un amortissement. La SIERE comptabilise à l'actif les intérêts applicables comme partie du coût des immobilisations corporelles.

Le coût en capital des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles estimatives en années, à partir de la date d'acquisition des immobilisations, sont les suivantes :

Catégorie	Durée de vie utile moyenne estimative 2025	Durée de vie utile moyenne estimative 2024
Installations et améliorations locatives	De 4 à 50	De 4 à 50
Systèmes du marché et applications	De 3 à 20	De 3 à 12
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	De 2 à 10	De 3 à 10
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	De 3 à 4	De 3 à 4

Les gains et les pertes sur les ventes ou les retraits prématurés des immobilisations corporelles sont imputés à l'état des résultats et du déficit accumulé.

e) Avantages de retraite, autres avantages postérieurs à l'emploi et congés rémunérés

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi de la SIERE comprennent des prestations de retraite ainsi qu'une assurance vie, une assurance de soins de santé et une assurance invalidité de longue durée collectives et des indemnités d'accident du travail.

La SIERE comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les frais associés, déduction faite des actifs des régimes. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant de ces régimes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance de la rémunération, à l'âge de départ à la retraite des salariés, au taux de mortalité et aux coûts prévus des soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs à la date d'évaluation du 30 septembre 2025 s'appuient sur le taux de rendement prévu des actifs du régime pour le régime de retraite agréé et le coût d'emprunt estimatif de la SIERE pour le régime de retraite complémentaire et des autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le rendement prévu des actifs des régimes est fondé sur les meilleures estimations à long terme de la direction, formulées d'après la valeur liée au marché des actifs du régime de retraite agréé. La valeur liée au marché des actifs des régimes est déterminée en utilisant la valeur moyenne des actifs sur trois ans à la date d'évaluation du 30 septembre 2025.

Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi sont constatées dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services. Les charges découlant des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus, la charge d'intérêts sur les passifs, le rendement prévu des actifs des régimes et le coût des modifications aux régimes au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes actuariels découlent, entre autres, de l'écart entre le rendement réel des actifs des régimes pour une période donnée et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes pour cette période ou de modifications des hypothèses actuarielles employées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées.

Les gains ou les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime.

Les avantages découlant des congés de maladie de la SIERE s'accumulent, mais ne s'acquièrent pas. La SIERE constate ces avantages selon l'anticipation d'une utilisation future et elle les comptabilise dans les créditeurs et charges à payer.

f) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments de l'état de la situation financière libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés cumulés d'éléments encore constatés dans l'état de la situation financière sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Sur règlement de l'élément libellé dans une devise, les gains et pertes de réévaluation cumulés sont reclassés dans l'état des résultats et du déficit accumulé, et tous les autres gains et pertes associés à la cession de l'instrument financier sont comptabilisés dans l'état des résultats et du déficit accumulé.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformément aux NCSP, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants déclarés des produits, des charges, des actifs et des passifs ainsi que la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les comptes de la SIERE qui impliquent un degré accru d'incertitude incluent la détermination des durées d'utilité des immobilisations corporelles, la détermination à savoir si les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle peut avoir subi une dépréciation, le passif au titre des prestations de retraite constituées et la charge à payer au titre des avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite.

h) Modifications futures de normes comptables

Le cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Le nouveau cadre conceptuel constitue un fondement significatif pour la formulation de normes d'information financière cohérentes. Le cadre conceptuel remplacera les directives actuelles des chapitres SP 1000 et SP 1100. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interreliés qui sous-tendent les normes de comptabilité et d'information financière. Il énonce la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et de l'information financière, et sert d'assise à l'élaboration des normes et à l'exercice du jugement professionnel. Bien que l'incidence de tout changement sur la SIERE ne soit pas raisonnablement déterminable à l'heure actuelle, la SIERE a l'intention de mettre en œuvre le cadre conceptuel à compter du 31 décembre 2027.

Chapitre SP 1202, *Présentation des états financiers*

La nouvelle norme fournit des directives à jour au sujet des dispositions générales et particulières sur la présentation des informations dans les états financiers à usage général. Le chapitre SP 1202 remplacera le chapitre SP 1201. Bien que l'incidence de tout changement sur la SIERE ne soit pas raisonnablement déterminable à l'heure actuelle, la SIERE a l'intention de mettre en œuvre le cadre conceptuel à compter du 31 décembre 2027.

3. CRÉANCES

Aux 31 décembre	2025	2024
	$	$
Marchés administrés par la SIERE	40 777	46 816
Autres	14 543	10 255
Total	**55 320**	**57 071**

4. PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme dans des fonds en gestion commune sont évalués par le gestionnaire des fonds en gestion commune à 136 118 000 $ (113 476 000 $ en 2024). Au 31 décembre, la répartition de la valeur de marché de ces placements à long terme s'établissait comme suit : 71,0 % dans des titres de participation et 29,0 % dans des titres d'emprunt (70,9 % et 29,1 % respectivement en 2024). En plus du portefeuille de fonds en gestion commune, la SIERE détient un solde en trésorerie à long terme auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») d'un montant de 924 000 $ (924 000 $ en 2024) lié à la fiducie de convention de retraite (note 8).

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Solde d'ouverture – fonds en gestion commune	113 476	89 433
Achat de placements	11 450	13 626
Variation de la juste valeur	11 192	10 417
Total partiel – Solde de clôture du portefeuille de fonds en gestion commune	**136 118**	**113 476**
Trésorerie détenue par l'ARC	924	924
Total	**137 042**	**114 400**

Les placements à long terme évalués à leur juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour déterminer les justes valeurs.

- Niveau 1 : prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 ou 3 au cours de l'exercice 2025 ou 2024.

Les tableaux ci-dessous montrent le classement des placements à long terme dans la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Juste valeur au 31 décembre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Trésorerie détenue par l'ARC	924	–	–	924
Fonds en gestion commune	–	136 118	–	136 118
	924	**136 118**	**–**	**137 042**

Juste valeur au 31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	$	$	$	$
Trésorerie détenue par l'ARC	924	–	–	924
Fonds en gestion commune	–	113 476	–	113 476
	924	**113 476**	**–**	**114 400**

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Liés à l'exploitation	32 892	37 348
Liés aux immobilisations corporelles	6 267	9 421
Total	**39 159**	**46 769**

6. DÉFICIT ACCUMULÉ

Le solde du compte de report réglementaire de la SIERE est assujetti aux ordonnances de la CEO. En 2023, la SIERE a reçu une décision et une ordonnance de la CEO lui demandant de maintenir le compte de report réglementaire à un maximum de 10 000 000 $ en 2025 (10 000 000 $ en 2024) et elle a établi un seuil pour les remises de 15 000 000 $.

Au 31 décembre, les éléments du déficit accumulé s'établissaient comme suit :

Total – Déficit accumulé

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Compte de report réglementaire a)	(34 421)	6 342
Entité responsable des compteurs intelligents b)	2 000	2 000
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché cumulés c)	–	–
Gains de réévaluation d)	31 089	19 925
Éléments liés à la transition aux NCSP e)	(30 022)	(33 280)
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	**(31 354)**	**(5 013)**

a) Compte de report réglementaire – excédent (déficit) accumulé

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	6 342	10 187
Produits tirés des activités principales (déduction faite des ajustements/remises)	272 261	258 934
Charges liées aux activités principales	(309 766)	(259 521)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	(3 258)	(3 258)
Excédent (déficit) accumulé à la clôture de l'exercice	**(34 421)**	**6 342**

b) Entité responsable des compteurs intelligents – excédent accumulé

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	2 000	4 033
Frais liés aux compteurs intelligents (déduction faite des remises)	26 692	25 113
Charges liées aux compteurs intelligents	(26 692)	(27 146)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**2 000**	**2 000**

c) Sanctions et ajustements de paiements sur le marché – excédent accumulé

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	–	–
Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	14 837	12 776
Charges liées à l'éducation des consommateurs et à l'application de la réglementation par le marché	(14 837)	(12 776)
Excédent accumulé à la clôture de l'exercice	**–**	**–**

d) Gains de réévaluation

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	19 925	9 489
(Pertes nettes) / Gains nets de réévaluation	11 164	10 436
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	**31 089**	**19 925**

e) Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Déficit accumulé à l'ouverture de l'exercice	(33 280)	(36 538)
Recouvrement annuel des éléments liés à la transition aux NCSP*	3 258	3 258
Déficit accumulé à la clôture de l'exercice	**(30 022)**	**(33 280)**

* *En date du 1er janvier 2011, la SIERE a adopté les NCSP avec une date de transition du 1er janvier 2010. L'adoption des NCSP s'est faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs, sous réserve des exigences du chapitre SP 2125 Première application. Le changement correspondant aux prestations de retraite et aux autres avantages postérieurs à l'emploi a donné lieu à des pertes actuarielles et à des coûts pour services passés non comptabilisés auparavant de 98 832 000 $ à la date de transition qui sont imputés au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé. Chaque année, la SIERE recouvre une partie du déficit des éléments liés à la transition aux NCSP au moyen de ses produits annuels liés aux réseaux. Le montant annuel recouvré est transféré chaque année du compte de report réglementaire au poste Éléments liés à la transition aux NCSP – Déficit accumulé.*

7. REMISES AUX INTERVENANTS DU MARCHÉ

En 2025, la SIERE a comptabilisé un montant de 637 000 $ (2 081 000 $ en 2024) en remises à payer aux intervenants du marché en sa qualité d'ERCI, conformément à une ordonnance de la CEO. Dans son ordonnance, la CEO indique que l'ERCI peut accumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement, y compris certains ajustements et calendriers approuvés par la CEO. La CEO ordonnera régulièrement à l'ERCI de remettre aux intervenants du marché tout montant qui excède 2 000 000 $ (2 000 000 $ en 2024), soit le solde maximal de la réserve de fonctionnement, les remises étant remboursées aux intervenants du marché au plus tard en août de l'année suivante.

En 2025, la SIERE a comptabilisé un montant de néant (néant en 2024) en remises à payer aux intervenants du marché au titre des produits liés aux réseaux. Dans une ordonnance de 2023, la CEO a indiqué que les activités principales peuvent cumuler un montant maximal au titre du solde de la réserve de fonctionnement de 10 000 000 $ (10 000 000 $ en 2024) et a établi un seuil pour les remises annuelles de 15 000 000 $ (15 000 000 $ en 2024).

8. DETTE

Au 31 décembre	Échéance	Taux d'intérêt	2025	2024
		%	$	$
Effet à payer (a)	**Juin 2026**	4,784	120 000	120 000
Facilité de crédit (b)	**Juin 2026**	**Variable + 0,250**	230 000	157 000
Total de la dette			**350 000**	**277 000**

a) Effet à payer à l'Office ontarien de financement (OOF)

La SIERE a un effet à payer conclu avec l'OOF d'un montant de 120 000 000 $ (120 000 000 $ en 2024) qui vient à échéance le 30 juin 2026. L'effet à payer avec l'OOF est non garanti, porte intérêt à un taux fixe de 4,784 % par année et les intérêts sont payables à terme échu semestriellement en juin et en décembre.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge d'intérêts sur l'effet à payer à l'OOF s'est élevée à 5 741 000 $ (5 741 000 $ en 2024).

b) Facilité de crédit auprès de l'OOF

La SIERE a conclu une facilité de crédit non garantie avec l'OOF de 290 000 000 $ (290 000 000 $ en 2024) échéant le 30 juin 2026. Les avances et les montants reportés sont payables à un taux d'intérêt variable équivalant au coût d'emprunt de la province d'Ontario pour un terme semblable plus 25 points de base.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, la charge d'intérêts sur la facilité de crédit conclue avec l'OOF a été de 5 511 000 $ (5 169 000 $ en 2024).

c) Fiducie de convention de retraite

En juillet 2013, la SIERE a mis en place une fiducie de convention de retraite afin de fournir une garantie à l'égard de ses obligations aux termes de son régime de retraite complémentaire destiné à ses employés. Au 31 décembre 2025, la SIERE avait fourni au fiduciaire de la fiducie de convention de retraite une lettre de crédit bancaire de 44 297 000 $ (37 835 000 $ en 2024) sur laquelle le fiduciaire peut effectuer des prélèvements si la SIERE manque à ses obligations aux termes du régime.

d) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail – Ontario

En 2025, la SIERE a fourni à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail une lettre de crédit bancaire de 20 000 $ (20 000 $ en 2024) pour l'obligation de la SIERE en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

9. RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La SIERE offre à ses employés actifs et à ceux ayant pris leur retraite des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, y compris une assurance vie, une assurance invalidité de longue durée et une assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives.

Régimes de retraite

La SIERE offre un régime de retraite contributif agréé et indexé à prestations déterminées. En plus, elle offre certains avantages de retraite en vertu d'un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées indexé, sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance de soins médicaux et de soins dentaires collectives sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés, sans capitalisation.

Résumé des obligations au titre des prestations constituées et des actifs des régimes

Au 31 décembre*	2025 Prestations de retraite	2024 Prestations de retraite	2025 Autres avantages	2024 Autres avantages
	$	$	$	$
Obligations au titre des prestations constituées	(804 952)	(740 303)	(164 217)	(159 992)
Juste valeur des actifs des régimes	919 260	815 725	–	–
Situation de capitalisation	114 308	75 422	(164 217)	(159 992)
Cotisation de l'employeur après la date d'évaluation	4 200	3 044	799	794
Perte reportée / (gain reporté) sur les actifs	(60 874)	(50 778)	–	–
Perte actuarielle amortissable non amortie / (gain actuariel amortissable non amorti)**	(100 050)	(21 160)	(50 151)	(45 320)
Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées comptabilisé dans l'état de la situation financière	**18 458**	**6 528**	**(213 569)**	**(204 518)**
Valeur liée au marché des actifs des régimes	858 386	764 947	–	–

* *Selon la date d'évaluation, sauf indication contraire*

** *La perte actuarielle non amortie (le gain actuariel non amorti) devant être amortie en 2026 au titre des prestations de retraite et des autres avantages correspond à un gain de 2 562 000 $ et de 2 859 000 $, respectivement. La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime de retraite aux fins de l'amortissement est de 15,3 ans (14,3 ans en 2024) et celle des employés couverts par le régime des autres avantages postérieurs à l'emploi est de 17,5 ans (16,3 ans en 2024).*

Actifs du régime de retraite agréé

Le rendement réel sur un an des actifs du régime de retraite agréé correspondait à un gain de 13,0 % par année au 30 septembre 2025 (gain de 17,9 % par année en 2024).

À la date d'évaluation du 30 septembre, la répartition de la juste valeur des actifs du régime de retraite agréé détenus dans chaque catégorie d'actifs était la suivante :

	2025	2024
	%	%
Titres de participation canadiens	11,1	10,5
Titres de participation étrangers	43,2	39,6
Titres de créance canadiens	25,8	29,2
Infrastructure mondiale	11,2	10,9
Immobilier canadien	8,0	8,9
Équivalents de trésorerie	0,7	0,9
	100,0	**100,0**

Les principales hypothèses utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations à la clôture de l'exercice sont déterminées à ce moment et sont les suivantes :

Au 30 septembre	2025 Prestations du régime de retraite agréé	2024 Prestations du régime de retraite agréé	2025 Prestations du régime de retraite complémentaire	2024 Prestations du régime de retraite complémentaire	2025 Autres avantages	2024 Autres avantages
	%	%	%	%	%	%
Taux d'actualisation	6,0	6,0	5,0	4,7	5,0	4,7
Taux de rendement prévu	6,0	6,0				
Taux de croissance de la rémunération	4,0	3,5	4,0	3,5	4,0	3,5
Taux d'indexation	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0

Le taux de croissance hypothétique du coût des médicaments d'ordonnance était de 4,91 % pour 2025, diminuant pour se fixer finalement à 4,05 % par année en 2040. Le taux de croissance hypothétique du coût des soins dentaires est de 6,36 % par année pour 2025, diminuant à 4,05 % par année en 2040.

Voici un résumé du coût des avantages et des cotisations pour les régimes de retraite et les autres régimes :

Au 30 septembre	2025 Prestations de retraite	2024 Prestations de retraite	2025 Autres avantages	2024 Autres avantages
	$	$	$	$
Coût des services rendus (employeur)	13 476	13 582	7 266	5 699
Coût financier	44 446	42 031	7 786	7 212
Rendement prévu des actifs du régime	(45 789)	(43 164)	–	–
Amortissement du coût des services passés	–	–	–	950
Amortissement (du gain actuariel net) / de la perte actuarielle nette	(1 477)	(2 285)	(2 789)	(4 269)
Coût des avantages	**10 656**	**10 164**	**12 263**	**9 592**

Au 30 septembre	2025 Prestations de retraite	2024 Prestations de retraite	2025 Autres avantages	2024 Autres avantages
	$	$	$	$
Cotisations de l'employeur et autres versements de prestations	21 430	21 799	3 207	3 009
Cotisations des participants au régime	14 598	12 639	–	–
Prestations versées	(39 634)	(32 584)	(3 207)	(3 009)

La dernière évaluation actuarielle du régime de retraite agréé de la SIERE aux fins de la capitalisation réglementaire a été effectuée en date du 1er janvier 2025.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes se composent des éléments suivants :

Coût des immobilisations corporelles

	Au 31 déc. 2024	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2025
	$	$	$	$
Installations et améliorations locatives	61 500	17 408	(54)	78 854
Systèmes du marché et applications	166 186	210 873	(45 084)	331 975
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	44 590	11 340	(2 190)	53 740
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	22 147	–	–	22 147
Coût total	**294 423**	**239 621**	**(47 328)**	**486 716**

Amortissement cumulé

	Au 31 déc. 2024	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2025
	$	$	$	$
Installations et améliorations locatives	(32 580)	(2 334)	54	(34 860)
Systèmes du marché et applications	(107 050)	(25 139)	45 084	(87 105)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(35 047)	(5 087)	2 190	(37 944)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(21 825)	(132)	–	(21 957)
Amortissement cumulé total	**(196 502)**	**(32 692)**	**47 328**	**(181 866)**

Valeur comptable nette

	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024
	$	$
Installations et améliorations locatives	43 994	28 920
Systèmes du marché et applications	244 870	59 136
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	15 796	9 543
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	190	322
Valeur comptable nette totale	**304 850**	**97 921**
Actifs en cours de construction	35 272	221 155
Immobilisations corporelles nettes	**340 122**	**319 076**

L'intérêt comptabilisé à l'actif dans les immobilisations en cours de construction en 2025 a été de 3 023 000 $ (8 255 000 $ en 2024).

Coût des immobilisations corporelles

	Au 31 déc. 2023	Entrées	Sorties	Au 31 déc. 2024
	$	$	$	$
Installations et améliorations locatives	59 538	2 058	(96)	61 500
Systèmes du marché et applications	233 735	12 547	(80 096)	166 186
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	44 875	2 962	(3 247)	44 590
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	21 835	322	(10)	22 147
Coût total	**359 983**	**17 889**	**(83 449)**	**294 423**

Amortissement cumulé

	Au 31 déc. 2023	Charge d'amortissement	Sorties	Au 31 déc. 2024
	$	$	$	$
Installations et améliorations locatives	(31 082)	(1 594)	96	(32 580)
Systèmes du marché et applications	(169 934)	(17 212)	80 096	(107 050)
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	(33 593)	(4 701)	3 247	(35 047)
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	(19 702)	(2 133)	10	(21 825)
Amortissement cumulé total	**(254 311)**	**(25 640)**	**83 449**	**(196 502)**

Valeur comptable nette

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
	$	$
Installations et améliorations locatives	28 920	28 456
Systèmes du marché et applications	59 136	63 801
Matériel de technologie de l'information et autres actifs	9 543	11 282
Système de gestion et de stockage des données des compteurs	322	2 133
Valeur comptable nette totale	**97 921**	**105 672**
Actifs en cours de construction	221 155	159 791
Immobilisations corporelles nettes	**319 076**	**265 463**

11. AUTRES PRODUITS

Dans le cadre de sa gestion des marchés administrés par la SIERE, cette dernière dirige le placement des fonds du marché tout au long du cycle de règlement des marchés administrés par la SIERE. La SIERE est habilitée à recevoir les produits financiers et les gains de placement, déduction faite des pertes de placement, gagnés sur des fonds transitant par les comptes de règlement des marchés administrés par la SIERE. Cette dernière n'a pas droit au capital en ce qui concerne les placements effectués sur les marchés administrés par la SIERE.

Au 31 décembre	2025	2024
	$	$
Produits financiers	11 286	18 230
Frais des programmes	4 790	3 343
Transferts gouvernementaux*	3 637	1 667
Droits de demande (remises)	1 991	(26)
Crédits pour l'énergie propre	75	–
Total des autres revenus	**21 779**	**23 214**

* *Les transferts gouvernementaux se rapportent à des ententes de remboursement des coûts pour les améliorations apportées aux marchés, aux activités et aux solutions de technologie de l'information de la SIERÉ. Au 31 décembre 2025, un montant de 1 547 000 $ (647 000 $ en 2024) avait été reçu relativement à des immobilisations corporelles pour l'achèvement d'un projet financé au moyen du transfert gouvernemental et comptabilisé à titre de produits différés.*

12.CHARGES PAR OBJET

Les charges par objet de 2025 comprennent ce qui suit :

	Activités principales	Entité responsable des compteurs intelligents	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	Total
	$	$	$	$
Rémunération et avantages sociaux	196 474	4 767	10 663	211 904
Services de professionnels et services-conseils	19 036	520	2 009	21 565
Exploitation et administration	53 835	21 273	2 165	77 273
Amortissement	32 560	132	–	32 692
Intérêts	8 417	–	–	8 417
(Gain) / perte de change	(249)	–	–	(249)
Moins : recouvrements	(307)	–	–	(307)
Total des charges	**309 766**	**26 692**	**14 837**	**351 295**

Les charges par objet de 2024 comprennent ce qui suit :

	Activités principales	Entité responsable des compteurs intelligents	Sanctions et ajustements de paiements sur le marché	Total
	$	$	$	$
Rémunération et avantages sociaux	170 153	4 350	9 538	184 041
Services de professionnels et services-conseils	19 996	744	1 140	21 880
Exploitation et administration	47 946	19 919	2 098	69 963
Amortissement	23 507	2 133	–	25 640
Intérêts	2 770	–	–	2 770
(Gain) / perte de change	102	–	–	102
Moins : recouvrements	(4 953)	–	–	(4 953)
Total des charges	**259 521**	**27 146**	**12 776**	**299 443**

13.OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province d'Ontario contrôle la SIERE compte tenu de sa capacité de nommer les membres de son conseil d'administration.

La SIERE a plusieurs apparentés en raison de son contrôle commun par la province d'Ontario. Les opérations entre les apparentés importants et la SIERE sont décrites ci-après.

Toutes les opérations avec des apparentés ont été évaluées au montant d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et convenu par les apparentés.

a) La SIERE détient un effet à payer à l'OOF et une entente de facilité de crédit non garantie avec celui-ci (note 8). Les paiements d'intérêts effectués par la SIERE en 2025 pour l'effet à payer à l'OOF ont été de 5 741 000 $ (5 741 000 $ en 2024) et, pour la facilité de crédit, ils ont été de 5 511 000 $ (5 169 000 $ en 2024). Au 31 décembre 2025, la SIERE avait un solde d'intérêts courus à payer à l'OOF de 345 000 $ (299 000 $ en 2024).

b) En vertu de la Loi de *1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la SIERE engage des frais d'inscription et de permis. Le total des opérations auprès de la CEO a été de 2 654 000 $ en 2025 (2 316 000 $ en 2024). Le total des factures émises en 2025 s'est établi à 82 000 $ (5 000 $ en 2024). Au 31 décembre 2025, la SIERE avait un solde à recevoir de la CEO de néant (5 000 $ en 2024).

c) La SIERE obtient des études sur les courts-circuits et des évaluations de l'incidence de la protection dans le cadre des évaluations et des approbations du raccordement ainsi que des services de compteur sur les compteurs de produits interconnectés appartenant à la SIERE auprès de Hydro One. En 2025, la SIERE a engagé 263 000 $ (298 000 $ en 2024) à cet égard. La SIERE a évalué les répercussions des raccordements et des réseaux de production-transport d'électricité pour Hydro One et lui a facturé 400 000 $ en 2025 (325 000 $ en 2024). Au 31 décembre 2025, la SIERE avait un solde net à recevoir de Hydro One de 51 000 $ (63 000 $ en 2024).

14. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La SIERE est exposée à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment aux risques de marché découlant de la volatilité des marchés des actions, des titres de créance et du change, ainsi qu'au risque de crédit et au risque de liquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de la SIERE pour les gérer sont demeurées sensiblement les mêmes qu'à l'exercice précédent.

a) Risque de marché

Le risque de marché fait référence au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La SIERE est principalement exposée à trois types de risques de marché : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque sur actions. La SIERE surveille son exposition aux fluctuations des risques de marché et peut avoir recours à des instruments financiers pour les gérer, dans la mesure où elle le juge nécessaire. La SIERE n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

i) Risque de change

La SIERE effectue des opérations en dollars américains, surtout des paiements à ses fournisseurs, et maintient un compte bancaire libellé en dollars américains. La SIERE peut occasionnellement utiliser des contrats à terme afin d'acheter, à un taux de change fixe, des dollars américains pour livraison à une date ultérieure déterminée. La SIERE fait aussi des achats de dollars américains au taux de change au comptant pour acquitter des comptes courants. Au 31 décembre 2025, la SIERE n'avait aucun contrat d'achat à terme en vigueur (aucun en 2024).

ii) Risque de taux d'intérêt

La SIERE est exposée aux fluctuations ou aux variations des taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire de sa facilité de crédit à taux variable à court terme, de ses équivalents de trésorerie et de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. L'incidence potentielle sur la valeur des titres d'une variation de 25 points de base des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement et que toutes les autres variables demeurent constantes, était estimée à 1 542 000 $ au 31 décembre 2025 (1 289 000 $ en 2024).

iii) Risque sur actions

La SIERE est exposée aux variations des cours des actions par l'intermédiaire de ses placements à long terme. Les placements à long terme comprennent des placements dans des fonds d'actions en gestion commune. Une variation de 30 % de l'évaluation des actions au 31 décembre 2025 aurait entraîné un changement pendant l'exercice d'environ 28 971 000 $ (24 126 000 $ en 2024). Les justes valeurs de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur sont issues des cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence au risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte à l'autre partie en omettant de remplir ses obligations à l'égard des modalités de l'instrument financier. La SIERE est exposée directement au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux créances, et indirectement par l'entremise de son exposition aux placements à long terme dans un fonds d'obligations canadiennes en gestion commune. La SIERE gère le risque de crédit associé aux titres assimilables à de la trésorerie au moyen d'une politique de gestion approuvée par la direction qui impose les contraintes suivantes : placements essentiellement de première qualité et plafond déterminé par contrepartie. Le solde des créances ne comprenait aucun élément important en souffrance au 31 décembre 2025 et la quasi-totalité du solde devrait être recouvrée dans les 60 jours suivant le 31 décembre 2025. Le fonds d'obligations canadiennes en gestion commune à long terme se compose essentiellement de titres de bonne qualité.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité fait référence au risque que la SIERE éprouve des difficultés financières au moment de remplir les obligations associées à ses passifs financiers à l'échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la SIERE établit des prévisions de flux de trésorerie pour déterminer ses besoins de trésorerie et de financement. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des placements à court terme, des placements à long terme et le maintien de facilités de crédit appropriées aident à atténuer le risque de liquidité. Les placements à long terme de la SIERE peuvent normalement être rachetés dans un délai de deux jours ouvrables; cependant, le gestionnaire de placements des fonds en gestion commune a le pouvoir d'exiger un rachat en nature plutôt qu'en trésorerie, et il peut suspendre les rachats s'il juge nécessaire de le faire.

L'échéance des créditeurs et charges à payer varie habituellement de 30 à 365 jours; l'échéance des autres passifs financiers est présentée dans les notes complémentaires se rapportant à ces passifs.

15. ENGAGEMENTS

Engagements en matière d'exploitation

Les obligations de la SIERE en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices et les exercices subséquents sont les suivantes :

	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et par la suite	**Total**
	$	$	$	$	$	$	$
Engagements découlant des contrats de location-exploitation	6 885	6 840	6 269	4 718	4 606	36 603	**65 921**

16. PASSIFS ÉVENTUELS

La SIERE peut faire l'objet d'un éventail de réclamations, de poursuites et d'enquêtes dans le cours normal des activités. Bien que le résultat de ces questions ne puisse être prévu avec certitude, la direction estime que le règlement de ces réclamations, poursuites et enquêtes n'aura pas une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la SIERE.

Divulgation de la rémunération des cadres
Rémunération des cadres de la SIERE

Objectifs du Programme

Le programme de rémunération des cadres de la SIERE a été conçu pour attirer, retenir et motiver les cadres de haut niveau nécessaires à la réalisation du mandat statutaire de la SIERE, de ses objectifs commerciaux et de sa vision d'entreprise. En conséquence, la philosophie et les programmes de rémunération ont été élaborés sur la base des objectifs suivants :

• faire en sorte que les cadres se concentrent sur la réalisation des objectifs commerciaux de la SIERE;

• attirer et retenir les employés qualifiés nécessaires à l'accomplissement du mandat et de la stratégie de la SIERE;

• disposer de la flexibilité nécessaire pour récompenser les résultats et les compétences démontrées; et

• avoir des niveaux de rémunération raisonnables, responsables et conformes aux réglementations provinciales.

La philosophie qui sous-tend ces objectifs est que la rémunération totale des cadres doit permettre à la SIERE de recruter et de retenir des dirigeants solides possédant les aptitudes et les compétences nécessaires pour mener à bien le mandat de l'organisation.

Gouvernance du programme

Le conseil d'administration de la SIERE fixe les objectifs de rémunération pour le programme de l'année suivante. Il délègue la responsabilité de l'examen approfondi des objectifs, des politiques et des programmes de rémunération au comité des ressources humaines et de la gouvernance du conseil d'administration (CRHG), qui formule des recommandations à l'ensemble du conseil d'administration pour approbation.

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs externes indépendants, nommés par le ministre de l'Énergie et des Mines et par le président et directeur général de la SIERE. Le conseil d'administration possède une vaste expérience de l'industrie de l'électricité et des organisations du secteur public, ainsi que des questions liées aux ressources humaines, y compris la définition et la mise en œuvre de politiques et de programmes de rémunération.

Dans l'exercice de son mandat, le conseil d'administration a accès à l'analyse de la direction ainsi qu'aux recommandations de consultants experts dans le domaine de la rémunération. Ces programmes sont revus chaque année en fonction des besoins de l'entreprise, des objectifs et de la conception du programme, des tendances de rémunération dans le secteur, des relativités de la rémunération interne et des relativités du marché externe.

Le conseil d'administration évalue également les risques associés à l'établissement et à la mise en œuvre des politiques et programmes de rémunération. Chaque année, le conseil d'administration préside et approuve le plan d'affaires de la SIERE. Un élément important de ce processus est l'examen et la mise en œuvre de mesures d'atténuation associées à la Gestion des risques de l'entreprise. Ce processus fondamental comprend l'évaluation de tous les risques importants pour la SIERE, y compris les risques associés à ses politiques et programmes de rémunération.

En plus de la structure formelle de gouvernance et de contrôle mise en place pour les questions de rémunération, la SIERE divulgue chaque année les niveaux de rémunération du personnel gagnant 100 000 dollars ou plus dans le cadre de la divulgation des salaires du secteur public. Pour la SIERE, un niveau supplémentaire d'examen public et d'assurance est fourni par le biais d'un examen annuel des dépenses et des exigences en matière de revenus et des redevances de la SIERE, exigé par la loi. Les informations relatives aux questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et des dirigeants et les relativités du marché, sont soumises à l'examen de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Une série d'intervenants, parmi lesquels de petits et de grands consommateurs, assistés de leurs conseillers juridiques et professionnels, sont représentés dans cette procédure publique.

Comparaisons des marchés

La SIERE examine la compétitivité des niveaux de rémunération de la direction par rapport à un groupe de pairs composé d'organisations canadiennes et d'entreprises du secteur général, au moins tous les deux ans. L'objectif est de comparer les niveaux de rémunération de la direction de la SIERE avec ceux du marché, en particulier par rapport à la moyenne du marché. La SIERE utilise la méthode d'évaluation des emplois Hay pour le groupe de direction et le groupe de gestion. Le dernier examen a été réalisé en 2022.

Le groupe de comparaison pour les postes de direction représente un éventail de secteurs, d'activités et de rôles fondamentaux similaires à ceux de la SIERE : électricité, énergie, gestion des actifs, services financiers, approvisionnement en infrastructures, ingénierie et fonctions informatiques complexes et à grande échelle.

Pour se conformer au Cadre de rémunération des cadres de 2016, l'évaluation des postes a été réalisée de manière indépendante par le Korn Ferry Hay Group selon son système de points. Le Korn Ferry Hay Group a évalué les postes de vice-président sur la base des documents relatifs au poste et des informations complémentaires recueillies auprès du PDG. Sur la base des points d'évaluation, une structure salariale a été élaborée et les postes de direction y ont été intégrés.

En utilisant les informations de marché du groupe de référence du secteur public canadien, les plafonds de chaque niveau de salaire des cadres ont été déterminés comme point de référence du marché à des fins de comparaison. Les plafonds des fourchettes de salaires sont définis comme la rémunération directe totale en espèces (salaires de base annuels plus primes annuelles d'incitation à court terme et à long terme) du point de prix du marché cible au 50e percentile pour chaque classe de salaire. Les minimums et maximums de chaque fourchette salariale sont calculés en utilisant les écarts typiques des fourchettes salariales au niveau des cadres.

Description du programme

Le programme de la SIERE comprend une rémunération fixe et variable, des régimes d'avantages sociaux de base et flexibles, ainsi que des dispositions en matière de pension. Les ressources humaines de la SIERE participent à diverses enquêtes sur les rémunérations et en examinent les résultats. Elles suivent les tendances économiques (telles que les taux d'inflation et de chômage) qui ont une incidence sur les rémunérations, ainsi que les relativités internes en matière de rémunération. Sur la base de ces données et des priorités commerciales de la SIERE, les ressources humaines élaborent des recommandations sur les programmes de rémunération. Des consultants externes spécialisés dans la rémunération, les avantages sociaux et les pensions sont engagés pour s'assurer que des données précises et représentatives sur la rémunération du marché sont obtenues et que les tendances actuelles de la rémunération dans l'industrie sont prises en compte, ainsi que pour fournir des informations et des recommandations sur les ajustements à apporter aux programmes actuels.

Description du programme – Rémunération fixe

Dans les fourchettes salariales de la SIERE, on évalue les individus en fonction d'un modèle de compétences établi, dans les domaines d'intérêt suivants : façonner notre avenir, motiver nos employés et remplir notre mandat. Ce modèle consiste en des compétences comportementales, comme prévoir l'avenir et faire preuve de leadership éclairé; renforcer la capacité organisationnelle et respecter les priorités stratégiques; favoriser le changement et l'amélioration continue; faire preuve d'agilité stratégique; rapprocher les perspectives diverses pour faciliter la collaboration; et diriger avec une vision et un objectif communs. Les évaluations du rendement sont basées sur les compétences démontrées.

Description du programme – Rémunération variable

Afin de promouvoir l'orientation vers les résultats, le plan de rémunération variable fait partie du paquet total de rémunération des cadres. Le conseil d'administration de la SIERE établit chaque année un ensemble solide de mesures de rendement, qui sont évaluées chaque année.

Le conseil d'administration de la SIERE évalue le rendement de l'entreprise et les résultats du rendement individuel du PDG. Dans le cadre du plan, après avoir évalué les résultats par rapport aux objectifs, le conseil d'administration a toute latitude pour déterminer la note de rendement finale. Le conseil d'administration prend en compte les résultats évalués, qui ont été vérifiés dans le cadre d'un processus d'audit interne, pour attribuer la rémunération variable.

La rémunération variable du PDG et des vice-présidents est plafonnée à 10 % de la rémunération fixe. Le plan prévoit l'attribution de primes égales ou inférieures au montant plafonné en fonction des résultats obtenus.

Description du programme – Prestations collectives

Le régime d'avantages sociaux collectif offre un niveau de base de prestations de soins de santé et dentaires, d'assurance-vie, de couverture de l'invalidité et de vacances qui peut être ajusté par les employés individuels par le biais d'une composante flexible du régime. Cet élément donne aux cadres et à tous les autres salariés non représentés la possibilité d'adapter leurs prestations à leurs besoins individuels et familiaux.

Description du programme – Régime de retraite

Un régime de retraite à prestations définies prévoit un revenu de retraite annuel calculé à raison de deux pour cent des gains ouvrant droit à pension au cours des 60 mois de service consécutifs les mieux rémunérés, multipliés par les années de service (36 mois pour la pension acquise avant le 1er janvier 2017 par les anciens cadres de la SIERE), jusqu'à un maximum de 35 ans. La formule de retraite est intégrée au Régime de retraite du Canada (RRC) afin de fournir un flux de revenu régulier avant et après l'âge de 65 ans, moment où la retraite de la SIERE est réduite pour refléter les prestations du RRC. Le régime prévoit également des dispositions en matière de retraite anticipée, ainsi que des options de valeur de rachat, de report de retraite et de transfert réciproque.

Le régime prévoit une prestation maximale de 70 % de la rémunération la plus élevée avant la retraite. Étant donné que l'Agence du revenu du Canada limite le montant de la retraite payable à partir d'un régime enregistré, la SIERE dispose d'un régime de retraite complémentaire garanti pour les employés afin de fournir les revenus de retraite nécessaires pour répondre aux engagements du régime au-delà de ceux payables à partir du régime enregistré.

Le régime prévoit également d'autres options, notamment des pensions viagères ou réversibles, ainsi que des prestations de décès avant la retraite pour les conjoints survivants ou les bénéficiaires.

Mesures du rendement et impact sur la rémunération

La SIERE établit des mesures du rendement de l'entreprise harmonisées à ses priorités commerciales au cours de son processus annuel de planification des activités. Celles-ci sont approuvées, contrôlées et évaluées par le conseil d'administration chaque année. Des mesures du rendement individuel soutenant une ou plusieurs mesures du rendement de l'entreprise sont également développées pour chaque cadre. Comme indiqué précédemment, les résultats de l'entreprise obtenus chaque année ont une incidence sur la rémunération variable de chaque cadre.

Pour 2025, le conseil d'administration a évalué les résultats de l'entreprise et a déterminé que, dans l'ensemble, la SIERE avait dépassé les objectifs fixés pour les mesures et les cibles spécifiées. Outre les mesures de l'entreprise, chaque cadre disposait d'un ensemble individuel de mesures et d'objectifs harmonisés aux objectifs de rendement de l'entreprise et les priorités commerciales de la SIERE, qui ont fait l'objet d'une évaluation similaire. Le conseil d'administration a évalué les résultats du PDG, et ce dernier a évalué le rendement des vice-présidents, qui a également été examiné avec le conseil d'administration.

Autres éléments à prendre en compte

Les décisions en matière de rémunération peuvent parfois être influencées par des facteurs de marché tels que le recrutement d'un cadre possédant des aptitudes/compétences spécialisées ou des talents uniques dans le secteur. À cette fin, si nécessaire, l'approbation des dispositions individuelles relatives aux conditions d'emploi peut être demandée et établie.

Contraintes liées à la rémunération

La rémunération des cadres supérieurs de la SIERE a été fortement impactée par la législation sur les restrictions en matière de rémunération en Ontario depuis 2010. La Loi sur la responsabilisation du secteur parapublic (LRSP) a imposé un gel général des salaires, des rémunérations variables et des avantages sociaux des cadres désignés, sous réserve d'exceptions très limitées.

La LRSP a été remplacée par la Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic (LRCSP). Le règlement-cadre sur la rémunération des cadres de 2016, en vertu de la LRCSP est entré en vigueur pour la SIERE en février 2018 et a permis des rajustements rétroactifs à la rémunération jusqu'au 1er septembre 2017. Par la suite, le gouvernement a abrogé ce règlement-cadre et l'a remplacé par le règlement-cadre sur la rémunération de 2018, qui imposait un gel des salaires de base des cadres. Ce règlement a également restreint notre capacité de positionner adéquatement les cadres dans leur échelle salariale en fonction de leurs compétences et a introduit des limites au montant de la rémunération variable qui peut être attribuée annuellement (plafonnée sous la cible).

En raison des restrictions imposées par le règlement, la capacité de la SIERE d'attirer et de maintenir en poste les dirigeants a été identifiée comme un risque pour la capacité de la SIERE à s'acquitter de son mandat. Ce règlement a également introduit d'importants obstacles et restrictions qui limitent la capacité du Conseil de régir et de gérer efficacement la rémunération des cadres. Par conséquent, le Conseil ne peut exercer pleinement ses responsabilités de surveillance ni mettre en œuvre des stratégies de rémunération qui correspondent aux besoins organisationnels et aux réalités du marché.

Déclaration sur la rémunération des cadres

Le tableau récapitulatif des rémunérations pour l'année 2025 détaille la rémunération annuelle des cadres cités pour l'année se terminant le 31 décembre 2025.

Tableau récapitulatif des rémunérations pour 2025

Nom et Fonction	Salaire de base (revenus de 2025)	Rémunération variable Attribuée	Autre rémunération annuelle [1]	Rémunération totale en espèces [2]
	$	$	$	$
Lesley Gallinger Présidente-directrice générale	630 000	55 684	22 635	708 319
Chuck Farmer Vice-président exécutif, Développement des systèmes d'alimentation	378 350	31 800	17 859	428 009
Robby Sohi Vice-président exécutif, marchés et fiabilité, et directeur de l'exploitation	385 000	32 770	7 946	425 716
Carla Y. Nell Vice-présidente exécutive, Mobilisation et stratégie des relations avec les entreprises	360 859	31 403	19 446	411 708
Alex Foord Vice-président exécutif, Services d'information et de technologie et DPI	363 959	31 611	6 544	402 114
Michael Lyle Vice-président exécutif, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise	353 705	28 661	5 500	387 866

(1) Représente les crédits d'avantages flexibles restants, payés à la fin de l'année en tant que revenu imposable.
(2) Ces montants seront déclarés comme « salaire payé » dans le cadre de la divulgation annuelle des salaires du secteur public.

Résumé du tableau des rémunérations du conseil d'administration de la SIERE 2025

Membres actuels du conseil d'administration en date du 31 décembre 2025

Nom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat en cours	Rémunération en 2025
				$
Ken Hartwick	Président du conseil	Le 1er novembre 2025	Le 31 octobre 2027	16 199,09
Simon Chapelle	Administrateur	Le 28 mars 2019	Le 23 avril 2027	48 100,00
Robert Wong	Président de la Commission des marchés	Le 15 décembre 2021	Le 14 décembre 2027	50 766,67
Tom Mitchell	Administrateur	Le 25 janvier 2024	Le 24 janvier 2026	59 831,41
David Collie	Président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance	Le 19 août 2024	Le 18 août 2026	78 808,58
Frank Fazzari	Président du Comité d'audit	Le 28 janvier 2025	Le 27 janvier 2027	38 349,61
Wendy Landry	Administratrice	Le 9 octobre 2025	Le 9 septembre 2027	14 025,00

Lesley Gallinger, présidente-directrice générale de la SIERE, siège également au conseil d'administration.

Équipe de direction, conseil d'administration et comités consultatifs du conseil d'administration*

Équipe de direction

Lesley Gallinger
Présidente et cheffe de la direction

Ernest Chui
Directeur financier et vice-président, Services d'entreprise

Chuck Farmer
Vice-président directeur, Développement des systèmes électriques

Alex Foord
Dirigeant principal de l'information et vice-président exécutif, Services d'information et de technologie

Sue Gagne
Vice-présidente, Ressources humaines

Michael Lyle
Vice-président exécutif, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise

Glenn McDonald
Vice-président, Évaluation du marché et conformité

Carla Y. Nell
Vice-présidente exécutive, Relations de l'entreprise, engagement et stratégiee

Jessica Savage
Vice-présidente, Marchés, règlements et développement sectoriel

Robby Sohi
Chef de l'exploitation et vice-président exécutif, Marchés et fiabilité

Conseil d'administration

Ken Hartwick
Président du conseil d'administration
Ancien président-directeur général, Ontario Power Generation

Simon Chapelle
Administrateur
Président associé, Commission ontarienne des libérations conditionnelles

David Collie
Président du Comité des ressources humaines et de la gouvernance
Ancien président, Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie

Frank Fazzari
Président du Comité d'audit
Fondateur et associé directeur, Fazzari + Partners LLP

Lesley Gallinger
Présidente-directrice générale, Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

Wendy Landry
Administratrice
Vice-présidente, Leadership, stratégies et partenariats autochtones, Mairesse du Confederation College, municipalité de Shuniah

Tom Mitchell
Administrateur
Ancien président, Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires

Robert Wong
Président de la Commission des marchés
Directeur, Hesketh Sloane Advisory

* En date du 31 décembre 2025

Comité consultatif stratégique*

Amanda Klein (présidente)
Présidente-directrice générale
Elexicon Energy
Représentant : Distributeurs et transporteurs

Michael Di Lullo (vice-président)
Directeur administratif
Corporation of Haldiman County
Représentant : Communautés de l'Ontario

Colin Anderson
Président-directeur général
Association of Power Producers of Ontario
Représentant : Générateurs

Cory Basil
Vice-président principal régional, Canada et nord-est des États-Unis
EDF Renewables North America
Représentant : Générateurs

Heidi Bredenholler-Prasad
Vice-présidente, Stratégie et développement des entreprises
Enbridge Gas
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Ryan Docherty
Vice-président directeur, Exécution du portefeuille de capital
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Distributeurs et transporteurs

Josie Erzetic
Présidente-directrice générale
Electricity Safety Authority (ESA)
Représentant : ESA

David Fell
Président-directeur général
Kingston Hydro et Utilities Kingston
Représentant : Distributeurs et transporteurs

Jacqueline French
Membre du Conseil d'administration
First Nations Major Projects Coalition
Représentant : Communautés de l'Ontario

Dre Monica Gattinger
Professeure, École d'études politiques
Université d'Ottawa
Représentant : Communautés de l'Ontario

Paul Grod
Président-directeur général
Rodan Energy
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Tom Heintzman
Vice-président et directeur général, transition énergétique et développement durable
Marchés des capitaux CIBC
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Dave Landers
Directeur administratif
Ville de Timmins
Représentant : Communautés de l'Ontario

Kim Lauritsen
Vice-présidente principale, Stratégie et croissance d'entreprise
Ontario Power Generation
Représentant : Générateurs

Tonja Leach
Directrice générale
QUEST Canada
Représentant : Communautés de l'Ontario

Michael Lyle
Vice-président directeur, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Chef R. K. Joe Miskokomon
Chef
Première Nation des Chippewas de la Thames
Représentant : Communautés de l'Ontario

Carla Y. Nell
Vice-présidente, Relations de l'entreprise, engagement et stratégie
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Paul Norris
Président
Ontario Waterpower Association
Représentant : Générateurs

James Nowlan
Directeur général, Division de l'environnement, du climat et de la foresterie
Ville de Toronto
Représentant : Communautés de l'Ontario

Justin Rangooni
Président-directeur général
Energy Storage Canada
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Bonnie Rose
Présidente-directrice générale
Technical Standards and Safety Authority (TSSA)
Représentant : TSSA

Priya Tandon
Présidente
Ontario Mining Association
Représentant : Consommateurs

Lauren Tedesco
Directrice de l'exploitation
Automotive Parts Manufacturers' Association
Représentant : Consommateurs

Greg Woodhouse
Vice-président, Services professionnels – Amérique du Nord
Brookfield Global Integrated Solutions
Représentant : Consommateurs

Steve Zucchet
Directeur général, Infrastructure
Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

* En date du 31 décembre 2025

Comité technique

Michael Lyle (président)
Vice-président directeur, Ressources juridiques et gouvernance d'entreprise
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Jason Chee-Aloy
Directeur général
Power Advisory LLC
Représentant : Producteurs d'énergie renouvelable

Matthew China
Directeur des ventes, Est du Canada
Direct Energy
Représentant : Entreprises et services liés à l'énergie

Rob Coulbeck
Conseiller spécial
Nexus Énergie Canada
Représentant : Importateurs/ Exportateurs

David Forsyth
Spécialiste technique
Association of Major Power Consumers in Ontario
Représentant : Consommateurs participants au marché

Jennifer Jayapalan
Directrice, Marchés énergétiques, opérations et stratégie
Workbench Energy
Représentant : Stockage d'énergie

Forrest Pengra
Directeur des initiatives stratégiques
Canton de Seguin
Représentant : Consommateurs résidentiels

Michael Pohlod
Directeur, Marchés énergétiques
Voltus
Représentant : Réponse à la demande

Robert Reinmuller
Vice-président, Planification des systèmes de transmission et grands comptes clients
Hydro One Networks Inc.
Représentant : Transporteurs

David Short
Directeur principal, Exécution des programmes de ressources d'habilitation
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

Vlad Urukov
Directeur, Conformité du marché
Ontario Power Generation
Représentant : Producteurs participants au marché

Secrétariat du comité technique

Trisha Hickson
Conseillère principale, Services d'engagement sectoriel
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité
Représentant : La SIERE

* En date du 31 décembre 2025

Société indépendante d'exploitation du réseau d électricité
120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

Téléphone : 905 403 6900
Numéro sans frais : 1 888 448 7777
Courriel : customer.relations@ieso.ca

linkedin.com/company/ieso
@OntarioIESO

ieso.ca

siere
Se brancher aujourd'hui.
Énergiser l'avenir.